

BILAN DU PTB 2020
PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET 2021

DOSSIER DU COMITE DE REVUE
(VERSION APPROUVEE)

**PROGRAMME NATIONAL POUR LA GESTION INTEGREE
DES RESSOURCES EN EAU (PNGIRE) 2016-2030**

FEVRIER 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
LISTE DES TABLEAUX	ii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	ii
LISTE DES ANNEXES	iii
LISTE DES FIGURES	iii
LISTE DES ABREVIATIONS	iv
RESUME EXECUTIF	5
INTRODUCTION.....	7
I. ETAT D'EXECUTION PHYSIQUE ANNUEL DU PTB 2020.....	8
1. Rappel du PTB 2020.....	8
2. Développement du partenariat	9
1. Partenariat avec la République de Suède et le Royaume de Danemark	9
2. Partenariat avec les Pays-Bas	10
3. Partenariat avec l'Union Européenne	10
3. Méthodologie.....	13
4. Bilan physique du PTB 2020	15
1. Bilan physique des activités par action.....	15
4. Bilan physique des activités par structure	30
5. Synthèse des réalisations majeures par structure	32
1. Agence de l'Eau des Cascades (AEC).....	32
2. Agence de l'Eau du Gourma	37
3. Activités du Projet UE/ONG (Consortium AEG-AEL-WaterAid).....	40
4. Agence de l'Eau du Liptako (AEL).....	41
5. Activités du Projet UE/ONG (Consortium AEG-AEL-WaterAid).....	48
6. Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN)	49
7. Activités du Projet UE/ONG (Consortium AEN-FASO KOOM-WATERNET)	56
8. Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM).....	57
9. Situation de l'exécution des activités menées en collaboration avec d'autres partenaires.....	70
10. Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)	73
11. Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.....	82
II. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE ANNUEL DU PTB 2020.....	88
1. Financement DANIDA/Suède	88
2. Contrepartie nationale	89
III. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM) 2020	89
IV. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES	90
1. Situation des indicateurs de performance	90
2. Performance globale du Programme depuis le démarrage	94
V. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS	97
VI. DIFFICULTES RENCONTREES ET ACTION A PRENDRE	98
VII. PLAN DE TRAVAIL BUDGETISE 2021.....	98
1. Sources de financement du PTB 2020	98
1. Contribution de l'Union Européenne (compléter la partie ONG).....	99
2. Contribution Financière en matière d'Eau (CFE).....	100
2. Le Plan de Travail Budgétisé (PTB) 2021	100
3. Situation du PPM 2021	104
4. Risques et mesures d'atténuation-PTB 2021	105
VIII. ANNEXES	I

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de tâches et budget du PTB 2020 par action.....	8
Tableau 2 : Montants prévisionnels de l'appui du Royaume de Danemark.....	9
Tableau 3 : montants prévisionnels de l'appui de la République de Suède	10
Tableau 4 : bilan physique du PTB 2020.....	16
Tableau 5 : Situation de recouvrement de la CFE (2019 -2020).....	20
Tableau 6 : Situation d'exécution des tâches par structure.....	31
Tableau 7 : Synthèse des activités réalisées.....	39
Tableau 8 : Récapitulatif des activités réalisées par les CLE en 2020	43
Tableau 9 : Nombre de membres de l'AG et des différents organes du CLE.....	48
Tableau 10 : Répartition des subventions à accorder en 2021 aux projets soumis à l'AEM sous financement CFE	59
Tableau 11 : Bilan d'exécution physique des sites écoles GIRE	61
Tableau 12 : Bilan capitalisé des actions de la police de l'eau	74
Tableau 13 : Rapport financier synthétique DANIDA/Suède au 31/12/2020	88
Tableau 14 : Etat d'exécution de la convention au 31 décembre 2020 (en millions de F CFA).....	89
Tableau 15 : Niveau d'exécution du PPM 2020	89
Tableau 16 : La matrice de performance de 2020.....	91
Tableau 17 : Etat de mise en œuvre des recommandations.....	97
Tableau 18 : montants prévisionnels de l'appui danois (1DKK= 88,0201 F CFA).....	99
Tableau 19 : montants prévisionnels de l'appui suédois (1 SEK = 68,27 FCFA).....	99
Tableau 20 : montants prévisionnels de la contrepartie nationale (millions FCFA)	99
Tableau 21 : Répartition des tâches du PTB 2021	101
Tableau 22 : Sources de financement du PTB 2021	102
Tableau 23 : Répartition du Budget /Action du PTB 2021	103
Tableau 24 : Récapitulatif du PPM 2021 du PNGIRE.....	104
Tableau 25 : Risques et mesures d'atténuation.....	105

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Photo 1 : vue des clôtures barbelées de protection des sources d'eau de Tourny et de Samogohiri.....	33
Photo 2 : aperçu sur la participation au théâtre-forum	35
Photo 3 : Siège de l'AEG	38
Photo 4 : Balise au barrage Tandjari	40
Photo 5 : Plaque de sensibilisation	40
Photo 6 : Vue des participants à l'atelier de formation des CLE.....	41
Photo 7 : Quelques réalisations en images des CLE au titre de 2020.....	44
Photo 8 : Réalisation de la haie vive sur les berges du barrage de Titao et entretien de la digue du même barrage.	50
Photo 9 : Reboisement de plants fruitiers (barrage de Zabré)	51
Photo 10 : Réalisation de cordons pierreux au niveau du barrage de Tamassogo	51
Photo 11 : Traitement de ravine sur les berges du barrage de Loumbila.....	51
Photo 12 : Traitement de ravin au niveau du barrage de Loumbila.....	51
Photo 13 : Arrachage de la jacinthe d'eau dans le barrage de Ouagadougou.....	51
Photo 14 : Arrachage du typha dans le barrage de Ziga	51
Photo 15 : Entretien du barrage de Lalgaye par le CUE (Renforcement du perré du talus amont)	53
Photo 16 : Participation des femmes à l'entretien du barrage de Lalgaye.....	53
Photo 17 : Balise n°550 dans la bande de servitude du barrage de Toécé.....	54
Photo 18 : Balise et panneau de sensibilisation dans la bande de servitude du barrage de Toécé.....	54
Photo 19 : Vue du canal de l'université Joseph KI Zerbo après les travaux d'arrachage entrepris par le CLE Massili	55
Photo 20 : Un groupe de pêcheurs en train d'arracher la jacinthe d'eau dans la cuvette du barrage N°2	55
Photo 21 : Arrachage du typha dans le barrage de Toécé.....	56
Photo 22 : Vue d'une partie du plan d'eau libéré du typha (barrage de Toécé).....	56
Photo 23 : Modèle d'ouvrage étanche de traitement de l'or au cyanure.....	62
Photo 23 : Innovation locale de colmatage de brèche du Kou (gauche) et traitement de ravines dans la forêt classée du Kou (droite).....	63
Photo 26 : Modèle agro-écologique sur les berges du barrage de Seboun	63
Photo 27 : Balises du couloir d'accès à l'eau du barrage de Seboun.....	63

Photo 28 : Stratégie de soustraction de l'exploitation agricole des berges du Mouhoun par l'arboriculture fruitière	64
Photo 29 : Champ école d'irrigation localisée des plants	64
Photo 30 : Soufflage d'un piézomètre à Koumi	66
Photo 31 : Caissons après la fin des travaux.....	66
Photo 32 : Poly tank servant de réservoir tampon (Mê)	68
Photo 33 : Abreuvoir (Mê)	68
Photo 34 : Vue avant travaux (Kassanga).....	68
Photo 35 : Vue après travaux (Kassanga).....	68
Photo 36 : Vue des balises en finition	69
Photo 37 : Plaque signalétique des travaux.....	69
Photo 38 : Séance de préparation de pesticides à base de feuilles de neem	71
Photo 39 : Puits pastoral réalisé à Sossogona.....	72
Photo 40 : Implantation des cordons pierreux par approche HIMO avec ProValaB	73
Photo 41 : Quelques photos de la cérémonie de prestation de serment	75
Photo 42 : Installation de l'échelle 0-1 à la station de Wayen.....	77
Photo 43 : Paramétrage de l'ADCP, jaugeage et mesure des débits	80
Photo 44 : aperçu de l'ambiance autour des stands	81
Photo 45 Quelques captures d'écran de l'interface de l'application.....	84
Photo 41 : image extrait d'un des microprogrammes.....	88

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Grille de pondération	II
Annexe 2 : Bilan détaillé du PTB 2020 au 31 décembre 2020	V
Annexe 3 : Rapport financier au 31 décembre 2020	VI
Annexe 4 : Situation d'exécution des marchés 2020 des structures.....	VII
Annexe 5 : PTB 2021	VIII
Annexe 6 : Plan de Passation des marchés 2021	IX
Annexe 7 : Matrice de performance	I

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Modèle d'allocation de la ressource en eau du barrage de Loumbila	57
Figure 2 : Points d'échantillonnage de la qualité de l'eau dans le bassin de la Comoé.....	78

LISTE DES ABREVIATIONS

AEC	: Agence de l'Eau des Cascades
AEG	: Agence de l'Eau du Gourma
AEL	: Agence de l'Eau du Liptako
AEM	: Agence de l'Eau du Mouhoun
AEN	: Agence de l'Eau du Nakanbé
ANAM	: Agence Nationale de la Météorologie
CA	: Conseil d'Administration
CB	: Comité de Bassin
CFE	: Contribution Financière en matière d'Eau
CLE	: Comité Local de l'Eau
CPN	: Contrepartie Nationale
CR	: Comité de Revue
Danida	: Agence danoise de coopération internationale
DEIE	: Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DFC	: Danida Fellowship Centre
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DRSOBT	: Direction de la Réglementation et du Suivi des Organismes de Bassins Transfrontaliers
EC	: Espace de Compétence
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
OIEau	: Office Internationale de l'Eau
PNGIRE	: Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PPM	: Plan de Passation de Marchés
PTB	: Plan de Travail et Budget
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SNIEau	: Système National d'Information sur l'Eau
SP/GIRE	: Secrétariat Permanent pour la GIRE
TPE	: Taux pondéré d'exécution physique

RESUME EXECUTIF

Le Plan de Travail Budgétisé 2020 du PN-GIRE comptait **935 tâches** suite aux réajustements de la 2^e session du comité de revue tenue en juillet 2020. Le budget estimatif de la mise en œuvre de ces activités était de **5,193 milliards de FCFA**. Au 31 décembre 2020, sur ces **935 tâches** programmées, **751** ont été entièrement réalisées donnant globalement un **taux factuel d'exécution de 83,10%** et un **taux d'exécution pondéré de 81,01%** contre un taux d'exécution pondéré de 75,27% à la même période en 2019. Le taux d'exécution financière du PFC (DANIDA-Suède-CPN) est de 75,94%. Le bilan est satisfaisant surtout au regard du contexte sécuritaire et sanitaire difficile qui a marqué l'année 2020. Parmi les résultats majeurs atteints au cours de l'année 2020, on peut retenir :

- le financement des services police de l'eau à hauteur de **cent quarante-huit neuf quarante-quatre cent mille** (148 944 000) de FCFA pour mener leurs activités. Cela a permis à la police de l'eau de libérer les bandes de servitudes de 12 barrages, de sanctionner 51 structures et 163 usagers personnes physiques pour le non-respect de la réglementation, de sensibiliser 2653 usagers de l'eau autour de 79 barrages, 40 unités industrielles et 355 assujettis à la CFE et de dresser 100 procès-verbaux. Aussi, 21 agents ont prêté serment dans les 13 régions.
- au titre de la CFE, sur des prévisions de recouvrement de **huit cent quatre-vingt-quinze millions** (895 000 000) francs CFA en 2020, les Agences de l'Eau ont recouvré **cinq milliards six cent cinquante-cinq millions neuf cent trente-quatre mille soixante-quatre** (5 655 934 064) francs CFA au 31 décembre 2020.
- la mise en place deux nouveaux CLE ont été mis en place portant à **cinquante et un** (51) le nombre de CLE existants sur **cent cinquante-neuf** (159) CLE potentiels. Les CLE et les associations ont bénéficié d'appui financier d'un montant de **trois cent soixante-quatorze millions trois cent neuf mille cent soixante** (374 309 160) Franc CFA pour mener des actions de protection des ressources en eau. Cet appui a permis de mettre en terre 66 000 plants avec un dispositif de suivi et d'entretien en vue de la stabilisation des berges. 22,5 km de cordons pierreux et de 1,2 km de diguettes filtrantes ont également été réalisés afin d'atténuer le phénomène d'ensablement.
- en termes de renforcement de capacités, quinze (15) ingénieurs hydrologues ayant achevé leur formation au Centre régional AGRHYMET de Niamey ont été intégrés au

MEA. Les structures de mise en œuvre de la GIRE ont été également renforcées à travers la mise à disposition de 09 véhicules.

- le suivi du réseau hydrométrique en 2020 a permis en plus de la collecte de données, de réaliser des travaux de réfection notamment le remplacement des échelles illisibles, le nivellement de la batterie d'échelles de certaines stations, la mise en marche des enregistreurs automatiques arrêtés. Cela a permis la production de 12 bulletins hydrologiques mensuels, 15 notes hydrologiques décennales, 15 communications orales et une synthèse annuelle du suivi des ressources en eau. Concernant la modernisation du réseau piézométrique, 72 sondes automatiques et 24 barlogs ont été installés pour améliorer la qualité du suivi des eaux souterraines.
- la délimitation des cours et plans d'eau, 318,7 km linéaires de bandes de servitudes ont été réalisés avec des balises en béton armé et des haies vives sur 12,8 km.
- un guide d'intégration de l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) et du genre dans la mise en place des Comités Locaux de l'Eau, la programmation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de leurs activités a été élaboré.
- En termes de communication, des microprogrammes ont été produits et diffusés pour la sensibilisation des populations ainsi que l'organisation de séances de théâtre-forum sur la GIRE. La campagne de communication sur la CFE, s'est poursuivie au cours de l'année.

Concernant la performance du programme depuis son démarrage en 2017, on observe qu'au 31 décembre 2020, **08** indicateurs annuels sur les **15** ont atteint leurs cibles, soit un taux de **53,33 %**.

Le PTB 2021 prévoit 1244 tâches pour un budget global de **9,025 milliards** FCFA. Les activités majeures planifiées se résument comme suit :

- l'élaboration des SDAGE des Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako,
- l'adoption du SDAGE de l'Agence de l'Eau du Nakanbé ;
- la protection des ressources en eau ;
- la gestion et le suivi des ressources en eau (allocation des ressources en eau de barrage) ;
- la protection des ressources en eau (délimitation de bandes de servitude des cours et plans d'eau, protection des berges et lutte contre les plantes envahissantes) ;
- les actions IEC pour la protection des ressources en eau.

INTRODUCTION

Le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PNGIRE) 2016-2030 dont l'objectif stratégique est de « ***Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques*** » se décline en dix objectifs opérationnels traduits en dix actions composées chacune de plusieurs résultats.

La mise en œuvre du PNGIRE est prévue sur une période de quinze (15) ans (2016-2030) comportant trois (3) phases quinquennales. La première phase (2016-2020) se réalise sous la coordination du Secrétariat Permanent pour la GIRE à travers les structures d'exécution suivantes :

- les cinq (05) Agences de l'Eau (Cascades, Gourma, Liptako, Nakanbé, Mouhoun) ;
- la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE).

Des structures partenaires accompagnent la mise en œuvre du programme. Il s'agit :

- des treize (13) directions régionales en charge de l'eau,
- de l'Agence Nationale de la Météorologie.

La phase 2016-2020 du PNGIRE est financée principalement par :

- l'Etat ;
- les coopérations danoise et suédoise ;
- l'Union Européenne ;
- la Banque Mondiale ;
- la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) ;
- les agences de l'eau partenaires des Pays-Bas et de la France.

Le pilotage du programme est assuré par le Comité de Revue (**CR**) qui a pour mission de coordonner, de suivre et d'orienter la mise en œuvre du PNGIRE.

Le présent rapport dresse la situation de la mise en œuvre au 31 décembre 2020 du Plan de Travail Budgétisé (PTB) et présente la programmation du PTB 2021.

I. ETAT D'EXECUTION PHYSIQUE ANNUEL DU PTB 2020

1. Rappel du PTB 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2016-2020 du PNGIRE, 935 tâches étaient inscrites dans le PTB 2020 révisé avec un budget de 5,193 milliards de FCFA réparti comme suit : 3,193 milliards pour DANIDA/Suède soit **61,49 %** ; 477,909 millions de FCFA pour la CFE soit **09,20%** ; 528,669 millions pour la Contre Partie Nationale soit **10,18%** ; 642,327 millions de FCFA pour la Subvention Etat soit **12,37%** ; 237,259 millions pour l'Union Européenne/ONG soit **4,57 %** et les autres partenaires 113,816 millions soit **2,19%**.

Le plus grand nombre de tâches (384) soit **40,94 %** du total était inscrit à l'action 3 tandis que les actions 1 et 9 ont les plus petits nombres de tâches (16) soit **1,71%** chacune.

Les actions 3 et 5 reçoivent les allocations budgétaires les plus importantes, 2,198 milliards F CFA et 740,046 millions F CFA respectivement (soit 42,33 % et 14,25%), tandis que l'allocation budgétaire de l'action 9 est la plus faible (53,088 millions F CFA).

Le Tableau 1 compile par action le nombre de tâches du PTB 2020 et le budget.

Tableau 1 : Nombre de tâches et budget du PTB 2020 par action.

Actions	Nombre de tâches du PTB	Montant
Action 1 : Application effective de la police de l'eau	16	207 648 000
Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau	48	225 053 350
Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion	384	2 198 189 087
Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes	29	629 035 094
Action 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau fiable et durable	126	740 046 500
Action 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau	29	99 349 233
Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	156	624 268 325
Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	64	239 477 137
Action 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau	16	53 088 662
Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau	67	176 932 499
Total	935	5 193 087 887

2. Développement du partenariat

1. Partenariat avec la République de Suède et le Royaume de Danemark

La République de Suède et le Royaume de Danemark appuient depuis plus de deux (02) décennies les réformes entreprises dans le sous-secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Burkina Faso. Le PNGIRE est un produit de ces réformes. Son plan d'action 2016-2020 a fait l'objet d'une convention d'engagement de développement signée entre ces Etats et le Burkina Faso. L'objectif de cet engagement est de « Renforcer durablement et équitablement la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans les espaces de gestion des cinq Agences de l'Eau du Burkina Faso ». Pour ce faire, trois (3) extrants sont attendus, à savoir :

- une protection effective des ressources en eau contre les surexploitations/pollutions, l'envasement et les végétaux aquatiques envahissants est assurée pour préserver la santé publique, les activités socio-économiques et l'environnement ;
- la participation et l'appropriation de la gestion des ressources en eau par les usagers et les autres parties prenantes sont assurées pour un développement durable des ressources en eau ;
- les capacités des Agences de l'Eau et des autres parties prenantes sont renforcées pour une mise en œuvre effective de la GIRE ;

La République de Suède participe au financement du plan d'action 2016- 2020 au travers d'un panier commun pour un montant de **trois milliards soixante-douze millions cent cinquante mille** (3 072 150 000) FCFA et le Royaume de Danemark pour un montant de **sept milliards neuf cent vingt et un million huit cents mille** (7 921 800 000) FCFA.

Il est à noter que par amendement au DED, ces partenaires ont autorisé une prolongation du délai de six mois, sans incidence budgétaire au regard du contexte sécuritaire et sanitaire.

Tableau 2 : Montants prévisionnels de l'appui du Royaume de Danemark

Mécanisme de financement (en millions)	Période					Total
	2016	2017	2018	2019	2020	
Panier commun (Million DKK)	10	20	20	20	20	90
Panier commun (en Million FCFA)	880,20	1760,4	1 760,4	1 760,4	1 760,4	7 921,8
TOTAL (en FCFA)	880,20	1 760,4	1 760,4	1 760,4	1 760,4	7 921,8
TOTAL (en DKK)	10	20	20	20	20	90

Tableau 3 : montants prévisionnels de l'appui de la République de Suède

Mécanisme de financement (en millions)	Période			Total
	2016	2017	2018	
Panier commun (Million SEK)	10	18,3	13,7	42
Panier commun (en Million FCFA)	682,7	1 249,341	935,299	2 867,34
Paielements directs (Million SEK)	0	1,7	1,3	3
Paielements directs (Million FCFA)	0	116,059	88,751	204,81
TOTAL (en FCFA)	682,7	1 365,4	1 024,05	3 072,15
TOTAL (en SEK)	10	20	15	45

2. Partenariat avec les Pays-Bas

Le « Blue Deal » est un programme international financé par les ministères néerlandais des Affaires étrangères, des Infrastructures et de la Gestion de l'eau et le Dutch Water Authorities (DWA). Ce programme, dont l'ambition est d'aider vingt (20) millions de personnes dans le monde à accéder à une eau potable, prend fin en 2030. Il intervient dans quatorze (14) pays parmi lesquels figure le Burkina Faso. « FASO KOOM » est chargé de piloter le programme « Blue Deal ». Ainsi, dans le cadre du développement des infrastructures « Develop 2 Build (D2B) » un Projet « Réhabilitation et conservation des grands réservoirs d'eau au Burkina Faso » a été retenu. Ce projet intervient dans les espaces de compétences des agences de l'eau du Nakanbé et du Gourma. Son objectif est de contribuer à la conservation de l'eau, à un meilleur accès à l'eau potable, à la sécurité alimentaire et à l'adaptation au changement climatique. Il permettra de réhabiliter et d'étendre les infrastructures de conservation de l'eau dans les bassins des rivières Nakanbé et Niger. De façon spécifique, ce projet (D2B) permettra d'identifier et d'étudier la faisabilité d'investissements concrets de réhabilitation des infrastructures publiques. La convention de don y relative a été signée le 10 décembre 2019 pour un montant de **trois cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-quatorze mille deux cents (393 574 200) Francs CFA**.

3. Partenariat avec l'Union Européenne

En vue d'aider le gouvernement du Burkina Faso à éradiquer la pauvreté, à promouvoir une croissance durable et inclusive et à consolider et améliorer la gouvernance démocratique et économique ; l'Union Européenne a financé le programme d'appui à la politique sectorielle Eau et assainissement (PAPS-EA).

Le PAPS-EA comprend un contrat de réforme sectorielle pour l'eau et l'assainissement et des appuis complémentaires pour la prise en charge des aspects liés au renforcement des capacités et de l'appui à la société civile.

Le coût total est estimé à **cinquante-quatre millions** (54 000 000) Euros. Cette action comporte un « appui budgétaire » à hauteur de **trente-six millions** (36 000 000) Euros et une composante « aide complémentaire » d'un coût de **dix-sept millions** (17 000 000) et **un million** (1 000 000) Euros aux titres de la visibilité, des audits et évaluations, des provisions imprévues.

Entrée en vigueur le 07 décembre 2016 ; la période d'exécution du programme est de 96 mois dont une phase de mise en œuvre opérationnelle de 72 mois et une phase de clôture de 24 mois.

L'objectif spécifique du PAPS-EA est d'améliorer équitablement et durablement l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène de la population dans le respect d'une GIRE. Pour ce faire, quatre résultats sont attendus : 1) la gouvernance sectorielle est améliorée ; 2) la GIRE est opérationnelle ; 3) l'accès des populations au service d'approvisionnement en eau potable est amélioré en appliquant l'AFDH, 4) l'accès des populations au service d'assainissement est amélioré en appliquant l'AFDH.

Le résultat 2 relatif à la GIRE s'inscrit dans l'accompagnement de la mise en œuvre de la phase 2016-2020 du PNGIRE. Ce résultat permettra d'assurer un accompagnement des services publics chargés de la mise en œuvre de la GIRE et de soutenir la société civile en matière de GIRE opérationnelle et de promotion de l'AFDH.

C'est dans la logique de soutenir la société civile en matière de GIRE opérationnelle et de promotion de l'AFDH que les agences de l'eau en consortium avec des ONG ont bénéficié du financement de trois projets. Ce sont :

- Le projet « Renforcement des capacités des Agences de l'Eau du Gourma (AEG) et du Liptako (AEL) et des Comité Locaux de l'Eau (CLE) pour une gestion rationnelle, concertée et durable des ressources en eau » d'un montant d'**un milliard quatre-vingt-treize millions deux cent soixante et un mille quatre cent** (1 093 261 400) Francs CFA
- Le projet : « Poursuivre et renforcer l'opérationnalisation de la GIRE intégrant les droits humains et le genre dans les espaces de compétence des Agences de l'Eau des Cascades (AEC) et du Mouhoun (AEM) au Burkina Faso » d'un montant d'**un milliard quatre-**

vingt-sept millions cent quatre-vingt et un mille cent soixante-quatre (1 087 181 164) Francs CFA ;

- Le projet « appui au renforcement des capacités institutionnelle, organisationnelle et technique des comités locaux de l'eau de l'espace de compétence de l'agence de l'eau du Nakanbé » d'un montant de **sept cent quatre-vingt-sept millions cent quarante-huit mille quatre cent (787 148 400) Francs CFA.**

3. Méthodologie

La démarche adoptée pour l'établissement du bilan et la programmation des activités est la suivante :

- l'envoi du canevas bilan du PTB 2020 et du canevas de programmation 2021 utilisés comme référentiel à chacune des structures d'exécution afin de recueillir les informations et les données nécessaires à l'établissement du présent rapport,
- le traitement et la consolidation des données collectées ;
- la validation des données consolidées avec l'ensemble des structures ;
- l'élaboration du rapport physique et financier.

Pour l'établissement du bilan physique, les deux approches décrites ci-après ont été adoptées.

Analyse factuelle

L'analyse factuelle consiste à faire le décompte des activités / tâches inscrites au programme de travail de chacune des structures d'exécution afin de mesurer les efforts consentis et de dégager les grandes contraintes qui ont entravé la bonne marche des activités.

Il est convenu de considérer comme :

- non réalisée, toute tâche / activité dont le taux d'exécution est compris entre 0-19%,
- en démarrage, les tâches / activités qui ont des taux d'exécution compris entre 20-39% ;
- partiellement réalisée, toute tâche / activité, dont le taux d'exécution est compris entre 40-79% ;
- réalisée, toute tâche / activité qui a un taux d'exécution compris entre 80-100%.

Analyse pondérée

Cette approche consiste à mener une analyse pondérée en affectant à chaque tâche un coefficient de pondération. Elle permet d'évaluer les efforts fournis pour l'atteinte des objectifs. En rappel, l'évaluation du taux d'exécution physique du PTB a été définie dans le manuel de suivi-évaluation. Elle se fonde sur le système de pondération des tâches, car la réalisation d'une activité passe par celle de plusieurs tâches qui n'ont pas la même complexité, ne nécessitant pas le même niveau d'effort et exigeant des ressources différentes dans leur mise en œuvre. Pour ce faire, les tâches du PTB ont été catégorisées comme indiqué dans la grille de pondération (voir Annexe 1 :).

Le taux d'exécution physique d'une activité correspond à la moyenne pondérée des taux d'exécution des différentes tâches qui la composent. Pour établir le taux d'exécution du niveau

supérieur de la chaîne de mise en œuvre (résultats, actions, objectifs opérationnels et objectif stratégique), on établit la moyenne pondérée des taux d'exécution physique des niveaux inférieurs.

Le bilan d'exécution physique annuel du PTB 2020 est ainsi établi sur la base de ces 2 approches.

Le taux d'exécution physique se calcule comme suit :

Au niveau activités, le calcul du taux d'exécution se fait suivant la formule ci-après :

$$TA = \sum (T_{ti} \times \text{Poids } t_i) / \text{Poids activité}$$

Avec :

- **TA** : Taux d'exécution physique d'une activité A déclinées en tâches t_i ;
- **T_{ti}** : Taux d'exécution physique de la tâche t_i conformément à la grille de pondération ;
- **Poids t_i** : Poids de la tâche t_i au niveau du PTB ;
- **Poids Activité** : Poids de l'activité au niveau du PTB.

Au niveau des Résultats, la formule suivante est appliquée pour déterminer le niveau d'exécution physique.

$$TR = \sum (TA_i \times \text{Poids } A_i) / \text{Poids Résultat}$$

Avec :

- **TR** : Taux d'exécution physique d'un résultat R déclinées en activités A_i ,
- **TA_i** : Taux d'exécution physique de l'activité A_i ;
- **Poids A_i** : Poids de l'activité A_i au niveau du PTB ;
- **Poids Résultat** : Poids du Résultat au niveau du PTB.

Au niveau objectifs spécifiques, la formule utilisée se présente comme suit :

$$TO = \sum (TR_i \times \text{Poids } R_i) / \text{Poids objectif opérationnel}$$

Avec :

- **TO** : Taux d'exécution physique d'un objectif spécifique comportant en résultats R_i ,
- **TR_i** : Taux d'exécution physique du résultat R_i ;
- **Poids R_i** : Poids du résultat R_i au niveau du PTB ;
- **Poids objectif spécifique** : Poids de l'objectif spécifique au niveau du PTB.

Au niveau du global du PTB, la formule utilisée se présente comme suit :

$$\text{TPE} = \sum (\text{TOi} \times \text{Poids Oi}) / \text{Poids objectif stratégique}$$

Avec :

- **TP** : Taux d'exécution physique du programme décliné en objectifs opérationnel Oi,
- **TOi** : Taux d'exécution physique de l'objectif opérationnel Oi ;
- **Poids Oi** : Poids de l'objectif opérationnel Oi au niveau du PTB ;
- **Poids objectif stratégique** : Poids de l'objectif stratégique au niveau du PTB.

4. Bilan physique du PTB 2020

1. Bilan physique des activités par action

Le Tableau 4 synthétise les données chiffrées sur l'exécution physique des tâches au 31 Décembre 2020.

Tableau 4 : bilan physique du PTB 2020

Action	Situation de mise en œuvre des tâches au 31 décembre 2020					Taux Factuel Exécution	Taux Pondéré Exécution
	PTB 2020	Non réalisées	En démarrage	Partiellement réalisées	Réalisées		
Action 1 : Application effective de la police de l'eau	16			2	14	100,00%	96,00%
Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE)	48	8	1	1	38	83,33%	80,39%
Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion	384	79	4	4	297	79,43%	79,48%
Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes	29	4			25	86,21%	82,50%
Action 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable	126	27	3	4	92	78,57%	70,23%
Action 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau	29	8	2	1	18	72,41%	67,15%
Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	156	12	1		143	92,31%	90,92%
Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	64	7			57	89,06%	87,04%
Action 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau	16	2			14	87,50%	93,94%
Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau	67	11		3	53	83,58%	78,19%
Total général	935	158	11	15	751	83,10%	81,01%

Sur **935 tâches** programmées, **751** ont été entièrement réalisées. Globalement, le taux factuel d'exécution est de **83,10%** soit un taux d'exécution pondéré de **81,01%** pour le PTB 2020 contre 75,27% à la même période en 2019.

La mise en œuvre du PTB 2020 est ainsi jugée satisfaisante. Elle a permis d'engranger un certain nombre d'acquis dont l'essentiel se résume par action comme suit :

❖ **Action 1 : Application effective de la police de l'eau (TPE 96,00%).**

Cette action vise à réduire significativement les infractions relatives à l'eau. Cela passe par l'opérationnalisation des services police de l'eau dans toutes les régions du pays.

Dans la phase 2016-2020 du PN-GIRE, quatre (4) résultats sont attendus pour y parvenir :

- le service pilote de la police de l'eau est capitalisé et dupliqué dans toutes les régions,
- une direction de tutelle de la police de l'eau est créée au sein du Ministère en charge de l'eau ;
- l'état de mise en œuvre de la police de l'eau est évalué tous les ans ;
- les mesures correctives proposées par l'évaluation sont mises en œuvre.

Pour l'année 2020, la direction en charge de la réglementation au sein de la DGRE, responsable de la coordination des services police de l'eau a réalisé deux séances de formation sur l'utilisation des kits d'analyse de la qualité de l'eau. On note également que les services police de l'eau ont reçu un financement d'un montant de **soixante-dix millions** (70 000 000) de FCFA au titre des financements Danida/Suède, et de **soixante-dix-huit millions neuf cent quarante-quatre mille** (78 944 000) au titre de la CFE pour mener leurs activités. Aussi, **vingt et un** (21) agents ont prêté serment dans les treize (13) régions.

Par ailleurs, quatre (04) véhicules ont été remis aux services police de l'eau du Centre-Sud, du Centre-Est, du Sahel et du Sud-Ouest qui n'avaient pas été dotés antérieurement. Depuis 2019, tous les services police de l'eau sont fonctionnels. En rappel, un service police de l'eau est dit fonctionnel si ses agents sont assermentés, installés, mènent des activités de sensibilisation sur le respect de la réglementation, font des constats sur le terrain et établissent des rapports.

Sur le plan opérationnel, les actions de la police de l'eau ont permis de (i) libérer les bandes de servitudes de 12 barrages, (ii) sanctionner 51 structures et 163 usagers personnes physiques

pour non-respect de la réglementation, (iii) sensibiliser 2653 usagers de l'eau autour de 79 barrages, de 40 unités industrielles et de 355 assujettis à la CFE (dont 96 se sont conformés à la législation à l'issue de la sensibilisation) et (iv) dresser 100 procès-verbaux.

❖ **Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (TPE : 80,93%).**

La Contribution financière en matière d'eau (CFE) comprend trois taxes (i) prélèvement de l'eau brute, (ii) modification du régime de l'eau et (iii) pollution de l'eau. Elle a été instituée par la loi n°058-2009 / AN portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau.

Pour cette action les résultats suivants sont attendus :

- la capacité d'autofinancement de la gestion des ressources en eau est améliorée,
- la capacité des services publics est améliorée dans la mise en œuvre de la CFE ;
- le recouvrement de la CFE progresse de 40% par an entre 2016 et 2020 ;
- tous les principaux usagers de l'eau assujettis à la CFE sont identifiés et sensibilisés.

Au 31 décembre 2020, le projet de décret sur le volet agro-sylvo-pastoral (projet de décret et rapport des concertations) de la taxe de prélèvement d'eau brute issu des concertations a été soumis au Conseil National de l'Eau et transmis au Cabinet du MEA pour introduction en conseil de Ministre.

Pour ce qui concerne la taxe de pollution de l'eau, les concertations se sont poursuivies dans les espaces de compétences des agences de l'eau du Gourma et du Liptako. L'atelier national de validation du rapport synthèse est prévu pour le premier semestre 2021.

Pour la taxe de modification du régime de l'eau, l'étude a abouti à un état des lieux sur la modification du régime de l'eau et une proposition de cadre juridique pour l'application de la taxe de modification du régime de l'eau. La validation des textes juridiques est attendue en 2021.

Les agences de l'eau ont mis en œuvre des stratégies de recouvrement de la taxe de prélèvement de l'eau brute ayant permis d'établir des bases de données des assujettis et de recouvrer la CFE. Ainsi, sur des prévisions de recouvrement de **huit cent quatre-vingt-quinze millions** (895 000 000) francs CFA en 2020, **cinq milliards six cent cinquante-cinq millions neuf cent trente-quatre mille soixante-quatre** (5 655 934 064) francs CFA ont été recouvrés au 31 décembre 2020.

Il faut souligner que le taux de recouvrement de la CFE (base assiette= 1 000 000 000) demeure un indicateur de décaissement pour les Partenaires Techniques et Financiers et spécifiquement le seul indicateur de décaissements des appuis budgétaires de l'Union Européenne au niveau du ministère de l'eau de l'assainissement.

Il faut noter que suite aux difficultés rencontrées avec les sociétés minières dans le cadre du recouvrement de la CFE, le SPGIRE avec les agences de l'eau ont entrepris des plaidoyers au niveau du Gouvernement et du réseau des parlementaires du domaine de l'eau pour informer sur les difficultés de mise en œuvre de la loi sur la CFE, notamment le refus des miniers de respecter la loi. Suite à ces actions de plaidoyer des concertations ont été menées au niveau national entre le MEA, le MINEFID et les sociétés minières du Burkina afin de les amener à se soumettre à la loi. C'est ainsi que lors du passage du ministre en charge de l'eau devant la représentation nationale, le ministère a été instruit d'engager toutes les actions prévues par la loi y compris le contentieux afin que tous les assujettis paient la CFE.

Au terme de différentes rencontres, il a été recommandé aux différentes sociétés minières redevables de la CFE de prendre attache avec les agences de l'eau dont elles relèvent afin de proposer des modalités de paiement de leurs créances au plus tard le 31 décembre 2021.

La mise en œuvre des recommandations et instructions ont abouti à la signature de protocoles relatifs aux modalités d'apurement des passifs des sociétés minières dont l'application a permis d'avoir la situation du recouvrement du montant ci-dessus mentionnée avec plus de 4 500 000 000 frs représentant le montant de recouvrement des arriérés. Ce montant représentant environ 50% des arriérés, le reste des arriérés devant être recouvrés au plus tard en fin juin 2021 suivant les différents protocoles.

Les agences de l'eau poursuivent les actions pour l'effectivité du recouvrement à travers :

- l'identification des assujettis,
- la remise d'ordre de recette ;
- la relance par des correspondances ;
- l'émission d'Avis de Mise en Recouvrement (AMR), Avis de Mise en Demeure (AMD) et d'Avis à Tiers Détenteurs (ATD) ;

La mise en œuvre de cette recommandation a abouti à la signature de protocoles relatifs aux modalités d'apurement des passifs des sociétés minières dont l'application a permis d'avoir la situation présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 5: Situation de recouvrement de la CFE (2019 -2020)

Structures	2019				2020				2021			
	Prévision (a)	Recouvré (b)	Taux (b*100/a)	Dépenses	Prévision (a)	Recouvré (b)	Dépenses	Taux (b*100/a)	Prévision (a)	Cumul recouvré	Cumul Dépenses	Taux d'exécution
										2009- 2020	2009- 2020	
AEM	350 000 000	451 366 590	128,96%	66 959 113	360 000 000	1 926 155 075	157 604 253	535,04%	1 000 000 000	3 260 173 807	451 020 355	13,83%
AEC	9 180 000	76 174 509	829,79%	857 750	70 000 000	99 205 586	38 644 084	141,72%	268 000 000	187 889 221	44 130 334	23,49%
AEL	200 000 000	419 584	0,21%	27 018 253	9 000 000	3 184 859 370	20 544 126	35387,33%	895 962 740	3 359 551 253	92 740 727	2,76%
AEG	2 500 000	360 000	14,40%	0	6 000 000	137 782 660	2 001 000	2296,38%	80 000 000	145 427 410	3 376 500	2,32%
AEN	200 000 000	284 293 244	142,15%	248 266 580	450 000 000	307 931 373	434 083 860	68,43%	498 757 470	2 508 140 870	2 147 576 936	85,62%
Total	761 680 000	812 613 927	106,69%	343 101 696	895 000 000	5 655 934 064	652 877 323	631,95%	2 742 720 210	9 461 182 561	2 738 844 852	28,95%

Au 31 décembre 2020, le taux de recouvrement est de **631,95%** par rapport aux prévisions de recouvrement de l'année.

❖ **Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion (TPE : 79,48 %).**

L'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion se poursuit par l'élaboration d'outils de planification (SDAGE et SAGE) et la mise en place d'organes d'opérationnalisation de la GIRE au niveau sous-bassin (CLE).

Six (06) résultats sont attendus pour cette action :

- les SDAGE sont formulés dans chaque espace de gestion selon une approche participative,
- des CLE sont mis en place et opérationnalisés ;
- les sessions des instances sont tenues régulièrement ;
- le fonctionnement de l'agence est assuré ;
- des plans stratégiques de développement des agences de l'eau sont formulés et mis en œuvre ;
- le suivi-évaluation des activités des structures de mise en œuvre est assuré.

Il est attendu dans la phase 2016-2020 du PN-GIRE, l'élaboration de trois SDAGE. A la date du 31 décembre 2020, un (01) est en cours d'adoption et deux (02) sont en cours d'élaboration.

Le projet de SDAGE de l'EC du Nakanbé a été soumis auprès du MEA pour son introduction en conseil des ministres.

Pour chacune des deux autres agences de l'eau (AEL, AEG), sur les 10 études thématiques prévues dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux, dix (10) ont été validées pour l'AEG et neuf (09) pour l'AEL.

Depuis 2016, deux agences de l'eau disposent d'instruments de planification (PPI). Il s'agit de l'Agence de l'Eau des Cascades et celle du Mouhoun. Aussi, il est à noter que le PPI de l'agence de l'Eau du Nakanbé attendu en 2020 n'a pas été élaboré.

Concernant le niveau d'application des instruments de gestion, le bilan au 31 décembre 2020 indique un niveau de mise en œuvre des PPI de 70% contre une cible de 60%.

Au 31 décembre 2020, deux nouveaux CLE ont été mis en place portant à **cinquante et un** (51) le nombre de CLE existants sur **cent cinquante-neuf** (159). La mise en place des CLE se poursuit de manière progressive dans les sous espaces à enjeux stratégiques.

Les comités locaux de l'eau existants et les associations ont bénéficié d'appui financier d'un montant de **trois cent soixante-quatorze millions trois cent neuf mille cent soixante** (374 309 160) Franc CFA pour mener des actions de protections des ressources en eau.

Les instances et organes de gestion de la GIRE que sont le comité de revue du PNGIRE, les conseils d'administration et les comités de bassin des agences de l'eau ont tenu régulièrement leurs sessions au cours de l'année.

❖ **Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes (TPE : 82,50%)**

La qualité des ressources humaines et logistiques constitue un facteur déterminant de la réussite des actions. Ainsi, dans le cadre du PN-GIRE, le renforcement des capacités demeure capital. Neuf (09) résultats sont attendus pour cette action à savoir :

- le besoin en personnel du secteur de l'eau est évalué pour la période 2016-2020,
- le secteur de l'eau dispose d'au moins la moitié des agents compétents dans les divers domaines conformément aux besoins identifiés ;
- le dialogue intersectoriel dans la gestion des ressources en eau est renforcé ;
- la participation des acteurs de la société civile et des usagers dans les prises de décisions est assurée ;
- le recrutement progressif de nouveaux agents est effectif ;
- des sessions de formations des agents sont organisées ;
- la délégation de l'exécution des activités par les acteurs de la société civile et instituts divers est réalisée ;
- les collectivités décentralisées exercent effectivement leurs compétences dans le domaine de l'eau ;
- la logistique et les cadres de travail sont appropriés.

Au 31 décembre 2020, les capacités du personnel ont été renforcées à travers des sessions de formation sur les thématiques suivantes :

- la mécanique auto et la déontologie administrative,
- la modélisation des ressources en eau avec le logiciel WEAP ;
- l'utilisation des kits d'analyse de la qualité de l'eau ;
- l'importance de la communication et des relations médias ;
- la gestion intégrée des ressources en eau;
- l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH);

- les techniques peu consommatrices d'eau et à l'utilisation d'engrais et de pesticides d'origine organique ;
- les techniques de protection des ressources en eau et plaidoyer ;
- la gestion et la prévention des conflits ;
- la promotion de l'intégrité et l'anti-corruption en Afrique de l'ouest ;
- l'utilisation du logiciel de gestion de la paie.

Les capacités en logistique des structures de mise en œuvre de la GIRE ont été renforcées à travers la mise à disposition de 09 véhicules.

Dans le cadre du renforcement des ressources humaines, quinze (15) ingénieurs hydrologues ont achevé leurs formations au Centre régional AGRHYMET de Niamey et ont été intégrés au MEA.

❖ Action 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable (TPE : 70,23 %)

Le développement d'un système national d'information sur l'eau permet au pays et aux divers acteurs de disposer continuellement des données et informations relatives aux eaux de surface, eaux souterraines, sur la qualité de l'eau et les risques divers. Ces données et informations sont nécessaires pour disposer d'outils fiables d'aide à la décision.

Au titre de cette action, huit (8) résultats sont attendus au cours de cette phase à savoir :

- les réseaux de suivi des ressources en eaux sont renforcés,
- le suivi de la qualité des eaux autour des sites miniers, industriels et agricoles est assuré ;
- les capacités d'intervention des services sont renforcées ;
- les conflits d'usage de l'eau autour des points d'eau sont documentés ;
- l'état des thèmes transversaux dans le secteur de l'eau est connu et amélioré ;
- l'accès aux données et information est facilité pour les usagers ;
- le cadre régional de coopération et de développement des systèmes d'information sur l'eau est établi ;
- les villages et certains chefs-lieux des communes rurales sont initiés à la gestion des données pluviométriques.

Les réseaux nationaux de suivi hydrologique et piézométrique comptent respectivement 98 et 88 stations fonctionnelles et celui du suivi de la qualité des eaux, 80 sites.

Les agences de l'eau ont également initié un suivi qui concerne les sources d'eau dont 23 dans l'espace de compétence de l'agence de l'eau du Gourma, 12 dans l'espace de l'Agence de l'eau des Cascades et 32 dans l'espace de l'Agence de l'eau du Mouhoun.

Le suivi de la qualité de l'eau est assuré par la DGRE et les agences de l'eau au niveau des AEPS, des forages, des puits et des barrages.

L'état des lieux de la qualité des eaux brutes du bassin de la Comoé est en cours d'élaboration par un comité technique mis en place à cet effet.

Au 31 décembre, le suivi du réseau hydrométrique a permis en plus de la collecte de données, de réaliser des travaux de réfection notamment le remplacement des échelles illisibles, le nivellement de la batterie d'échelles de certaines stations, la mise en marche des enregistreurs automatiques arrêtés.

Concernant la modernisation du réseau piézométrique, 72 sondes automatiques et 24 barlogs ont été installés pour améliorer la qualité du suivi des eaux souterraines.

La DGRE élabore chaque année un document de synthèse de suivi des ressources en eau qui permet d'apprécier et de fournir aux utilisateurs des informations sur les cours d'eau (débits) et barrages (volume) représentatifs de 1955 à nos jours. Ce document fournit également des informations sur l'évolution du niveau de la nappe de 1987 à nos jours. Ce qui permet de montrer en des points représentatifs des informations sur la qualité des eaux sur toute l'étendue du territoire en hautes et basses eaux. Le document synthèse a été élaboré, édité et diffusé auprès des acteurs.

Au 31 décembre, la DGRE a produit 15 notes hydrologiques décennales à partir du 1er juin, 15 communications orales et 12 bulletins hydrologiques.

Tous ces documents d'informations sur l'eau sont disponibles au centre national de documentation et d'information sur l'eau.

❖ Action 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau (TPE : 67,15 %).

La recherche doit porter sur une meilleure connaissance des ressources en eau particulièrement sur les potentialités des eaux souterraines, sur leur exploitabilité à long terme et sur les modes

de captage. L'action vise à promouvoir la mise en application des conclusions des recherches dans les différents secteurs de production et d'usage de l'eau.

Il est attendu dans la présente phase du programme national GIRE, 11 résultats qui se déclinent comme suit :

- les grands aquifères du pays sont cartographiés en détail et leurs potentialités hydrauliques sont mieux connues,
- des modèles de gestion des bassins versants sont disponibles ;
- l'état des ressources en eau et de la pollution est établi et publié tous les cinq ans ;
- un schéma général de transfert d'eau entre les régions du pays est formulé en tenant compte de leurs potentialités à long terme ;
- les impacts de la variabilité climatique sur les ressources en eau de surface et souterraines sont mieux connus ;
- des technologies moins consommatrices d'eau sont identifiées pour les différents secteurs de production ;
- des technologies d'amélioration du stockage de l'eau sont identifiées et testées (stockage dans le sol, stockage artificiel) ;
- des mesures anti-gaspillage sont identifiées et promues dans les différents secteurs ;
- les plans de gestion des barrages multi-usages sont optimisés ;
- la promotion des techniques peu consommatrices et des mesures anti- gaspillage est faite vers les publics cibles des différents secteurs ;
- la promotion des universités et centres de recherche nationaux est faite en vue de renforcer leur rôle au sein de ou en relation avec les organismes internationaux.

Plusieurs études dans le domaine de l'eau ont été réalisées dans le cadre de la formation des ingénieurs hydrologues au centre AGRHYMET. Ces études ont porté sur les thèmes suivants suscités par les structures de mise en œuvre de la GIRE :

- scénario d'évaluation de la ressource en eau de surface dans le bassin versant du Nakanbé à la station de Wayen à partir des scénarios climatiques RCP4.5 et RCP 8.5,

- contribution à l'élaboration d'un outil d'aide à la décision pour la gestion des ressources en eau : application du modèle WEAP 21 à la retenue de Loumbila au Burkina Faso ;
- récurrences des inondations à Ouagadougou : Influence des facteurs Physique et anthropiques ;
- contribution à l'étude du régime hydrologiques du bassin versant du Nakanbé à Rambo ;
- analyse fréquentielle des crues et étiages du fleuve Mouhoun à la station hydrométrique de Samendéni ;
- optimisation de l'utilisation de la ressource en eau du bassin versant ;
- impact du climat et de l'occupation du sol sur les inondations pluviales dans le bassin versant du Kou au Burkina Faso : Cas de la ville de Bobo Dioulasso ;
- hydrologie des basses eaux : modélisation, régime d'étiage a la station de Badara du bassin versant du Kou, Burkina Faso ;
- évaluation du bilan hydrologique du bassin versant du Mouhoun à la station hydrométrique de Banzon au Burkina Faso à l'aide du modèle SWAT ;
- évaluation des extrêmes hydrologiques du bassin versant du Mouhoun a la station hydrométrique de Samendeni au Burkina Faso ;
- évaluation des écoulements du bassin versant de la haute Comoé a l'exutoire de Diarabakoko dans un contexte de changement climatique : application aux crues de fréquence extrême Burkina Faso ;
- gestion des ressources en eau du Bassin versant de Guiti au Burkina Faso dans un contexte de changements climatique ;
- évaluation des méthodes de correction des biais des précipitations des modèles climatiques dans le bassin versant du Mouhoun au Burkina Faso ;
- variabilité hydro-climatique dans le sous bassin versant du Gorouol a Korizina Burkina Faso ;
- caractérisation hydrogeo-chimique des aquifères en zone de socle : Cas du plateau central au Burkina Faso.

Toutes ces études contribueront à améliorer les connaissances sur les ressources en eau du pays.

❖ **Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions (TPE : 90,92%)**

La production de biens et services pour la satisfaction des besoins des populations est très souvent source de pollution pour les ressources en eau. Peu d'activités sont menées pour protéger les ressources en eau de cette pollution. Il en est de même pour la restauration des eaux contaminées. Comprenant sept (07) résultats, cette action doit permettre d'entreprendre des initiatives de préservation durable de la qualité des ressources en eau. Ces résultats sont :

- les sites principaux de pollution des eaux de surface et souterraines sont connus, caractérisés et suivis en temps réel,
- les zones de pollution des eaux souterraines par des éléments naturels (arsenic) sont connues et leur impact sur la santé publique évalué ;
- des mesures sont prises dans les industries et les sites miniers industriels pour contenir la pollution et traiter les effluents avant rejet dans la nature ;
- des périmètres de protection sont définis d'ici 2020 et 30% d'entre eux sont matérialisés autour des sources d'eau pérennes du pays et des forages à grand débit ;
- les communes définissent et matérialisent des périmètres de protection autour des sites de pompage de leurs AEP ;
- une convention est passée entre les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement sur l'usage des pesticides et intrants agricoles dans les zones irriguées et cotonnières ;
- des ressources en eau alternatives sont identifiées et mises en exploitation dans les cas où la ressource en eau potable n'est plus utilisable.

Les agences de l'eau ont pour attribution de garantir l'eau en qualité et en quantité pour tous les usages. Face à la prolifération des sites aurifères, l'AEM a conçu et réalisé un modèle d'ouvrage étanche de traitement de l'or et de stockage des résidus de traitement.

Les efforts conjugués des agences de l'eau ont permis de délimiter plus de 318,7 km linéaires de bandes de servitudes des cours et plans d'eau avec des balises en béton armé et des haies vives sur 12,8 km.

Aussi, les actions de reboisement entrant dans le cadre de la stabilisation des berges ont été réalisées. Ainsi, plus de 66 000 plants ont été mis en terre avec un dispositif de suivi et d'entretien.

Afin d'éviter le piétinement des berges des cours et plans d'eau, six puits pastoraux pour l'abreuvement des animaux ont été réalisés et 6 km de couloirs d'accès ont été délimités.

❖ **Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants (TPE : 87,04%)**

La pollution des eaux de surface génère la prolifération des végétaux aquatiques. L'action 8 du PNGIRE vise à mener des campagnes de lutte contre les dégradations (eutrophisation, pollutions, etc.) afin d'éradiquer les plantes envahissantes aquatiques et de réduire les conditions qui favorisent leurs croissances.

La mise en œuvre de cette action passe par l'atteinte de quatre (4) résultats :

- des plans d'action contre les plantes envahissantes et le comblement des retenues d'eau sont adoptés et mis en œuvre,
- les berges dégradées des cours et plans d'eau sont identifiées et traitées ;
- les zones affectées de plantes envahissantes sont réduites ;
- un programme de suivi quantitatif du comblement des cours d'eau et des plans d'eau est fonctionnel.

Au cours de l'année 2020, l'AEN a élaboré un manuel technique de lutte contre les plantes envahissantes et une stratégie intégrée de maîtrise de la prolifération des plantes envahissantes dans les barrages du Nakanbé moyen.

Les travaux de lutte contre les plantes envahissantes dans les barrages de Ouagadougou, de Ziga et Toécé se sont aussi poursuivis au cours de l'année.

L'année 2020 a également connu la réalisation de plus de 22,5 km de cordons pierreux et de 1,2 km de diguettes filtrantes afin d'atténuer le phénomène d'ensablement.

❖ **Action 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau (TPE 93,94%)**

Cette action vise aussi à établir des liens plus clairs et plus étroits avec les approches fondées sur les droits humains, la décentralisation, la promotion du développement durable, et la lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre de l'action 9 se fait à travers l'ensemble des interventions dans le domaine de la GIRE. Les quatre (4) résultats attendus pour cette action sont :

- le niveau de reconnaissance de l'importance de la problématique du genre, de la lutte contre la pauvreté et des droits humains est amélioré au niveau institutionnel et au niveau des acteurs et usagers,
- les points d'entrée et les axes d'actions stratégiques pour l'intégration du genre, de la lutte contre la pauvreté et les droits humains sont prises en compte dans le programme GIRE ;
- des outils de planification pour la prise en compte du genre, de la lutte contre la pauvreté et les droits humains sont disponibles ;
- des indicateurs de suivi-évaluation sont disponibles.

Pour l'amélioration du niveau de reconnaissance de l'importance de la problématique du genre, de la lutte contre la pauvreté et des droits humains, le renforcement des capacités des acteurs locaux sur plusieurs thématiques en lien avec ces thématiques ont été réalisées et ont permis de toucher trente (30) membres de quinze (15) CLE dont huit (08) femmes.

Pour disposer d'outils de planification pour la prise en compte du genre, de la lutte contre la pauvreté et les droits humains, l'AEN a élaboré un guide d'intégration de l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) et du genre dans la mise en place des Comités Locaux de l'Eau, la programmation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de leurs activités. Ce document a également proposé des indicateurs de suivi-évaluation de la prise en compte des droits humains dans les activités des CLE.

❖ **Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau (78,19%)**

La communication est au centre de la mise en œuvre du PN-GIRE. Il s'agit d'informer et de sensibiliser les populations pour un changement global de comportement en faveur d'une meilleure protection de nos ressources en eau. Cinq (05) résultats sont attendus pour cette action à savoir :

- le réseau de parlementaires sur l'eau est soutenu dans les activités de promotion,
- des outils de plaidoyer et de changement social sont conçus et diffusés ;
- les connaissances des différents acteurs et usagers sur la GIRE sont améliorés ;
- les différents acteurs et usagers se sont appropriés la GIRE ;
- les différents acteurs et usagers participent à la mise en œuvre de la GIRE.

Les différents acteurs et usagers participent à la mise en œuvre de la GIRE à travers le paiement de la CFE suite à une campagne de communication ayant consisté en la diffusion de spots sur

la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB) et la Télévision BF1, la réalisation d'articles de presse et la réalisation d'émissions radiophoniques.

A l'issue de l'enquête parlementaire, des concertations entre le ministère en charge de l'eau, celui en charge des finances et les sociétés minières ont également eu lieu dans la perspective de l'application des textes sur la CFE.

Pour mieux sensibiliser les usagers pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de protection des ressources en eau, le SP/GIRE a produit trois microprogrammes portant sur l'interdiction de mener des activités agricoles sur les berges, l'impact de l'usage des produits chimiques dans l'orpaillage et l'impact de l'usage des produits pesticides et herbicides dans le maraîchage. Dans le même registre, l'AEC a réalisé des spots et microprogrammes avec la radio Munyu de Banfora sur les thématiques en lien avec la GIRE afin de sensibiliser les populations sur les impacts des engrais chimiques sur la ressource en eau, l'usage des eaux souterraines dans la maraîchère-culture comme une alternative pour la protection des berges des plans et cours d'eau et les conséquences des activités d'orpaillage sur la ressource. Les microprogrammes ont été diffusés 265 fois sur quatre (04) radios à savoir la Voix du Verger à Orodara, la RTB2 Gaoua, la radio Tériya de Banfora et la radio ARC FM de Niangoloko). Un spot portant sur l'impact de l'orpaillage a été diffusé 124 fois en langues française, Dioula, lobiri et dagara

La couverture médiatique des différentes activités GIRE à savoir les sessions des comités de revue et du CNEau, la tenue du CSD, les patrouilles de la police de l'eau, les tenues des comités de bassin des Agences de l'Eau, les ateliers de réflexion ont permis de renforcer la visibilité de ces structures et cadres de rencontres ainsi que les acteurs de la GIRE.

Des théâtres-fora ont été également organisés en vue de sensibiliser les populations sur l'ensablement, le respect des bandes de servitudes, la réalisation d'ouvrages antiérosifs. 2060 personnes de six villages de l'espace de compétence de l'AEC ont pu suivre ces théâtres-fora.

4. Bilan physique des activités par structure

Le Tableau 6 synthétise les données chiffrées sur l'exécution physique des tâches au 31 décembre 2020.

Tableau 6 : Situation d'exécution des tâches par structure.

Structure	Nombre de tâches						Taux d'avancement (en %)	Taux Pondéré Exécution (en %)
	PTB 2020 initial	PTB 2020 révisé	Non réalisées	En démarrage	Partiellement réalisées	Réalisées		
AEC	121	116	14	3		99	87,93%	82,39%
AEG	114	133	30		1	102	77,44%	81,07%
AEL	154	134	15	1	1	117	88,81%	88,73%
AEM	127	165	25	4	7	129	84,85%	79,85%
AEN	143	128	16			112	87,50%	89,87%
DGRE	136	153	36	3	3	111	76,47%	68,96%
SP/GIRE	128	106	22		3	81	79,25%	75,96%
Total général	923	935	158	11	15	751	83,10%	81,01%

Sur un total de **935 tâches** inscrites dans le PTB 2020 révisé, **751** ont été réalisées. Le taux d'exécution physique pondéré le plus élevé est de **89,87%** pour l'AEN et le plus faible est de **68,96%** pour la DGRE. Ces taux (TPE et TFE) traduisent un niveau satisfaisant d'exécution des activités.

5. Synthèse des réalisations majeures par structure

Au bilan 2020, les activités majeures réalisées par les structures de mise en œuvre sont présentées comme suit :

1. Agence de l'Eau des Cascades (AEC)

❖ Recouvrement de la CFE

La mise en œuvre des activités de recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE) a permis le recouvrement d'un montant **quatre-vingt-dix-neuf million deux cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-six (99 205 586)** de francs CFA sur une prévision de recette de soixante-dix millions (70 000 000) francs CFA au titre de l'année 2020. Le dépassement de la prévision du recouvrement s'explique par le paiement d'une première tranche des retards dans le paiement de la contribution financière par la SN-SOSUCO.

La mise à jour de la liste des assujettis de l'espace de compétence des Cascades a permis de ressortir un total de quatorze (14) assujettis répartis comme suit : (i) 1 société industrielle ; (ii) 1 société minière ; (iii) 5 producteurs d'eau potable et (iv) 2 entreprises de bâtiment et (v) 5 entreprises de travaux publics.

❖ Appui technique et financier aux CLE

La mise en œuvre des programmes d'activités se fait conformément aux accords de financement du PNGIRE. Six (06) protocoles d'un montant total de **trente-trois millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (33 187 500)** FCFA ont été signés avec les CLE pour la mise en œuvre des activités.

Cet appui a permis de :

- poursuivre la délimitation et la matérialisation des bandes de servitude des barrages de Tiéfora, Mangodara et Loby ;
- reboiser des berges des barrages de Tiéfora, Lobi, Dala et Mangodara
- réaliser des théâtres fora de sensibilisation sur la GIRE.

❖ Réalisation des travaux de protection des sources d'eau

Face à l'ensablement des sources d'eau, les actions de protection ont été entreprises à travers la réalisation d'une clôture barbelée autour des périmètres de protection des sources d'eau de Tourny et Samogohiri.

L'AEC a accompagné les exploitants riverains de la source de Tourny avec des barbelés, des poteaux, du ciment pour la réalisation d'une clôture de 1 km de longueur.

Les travaux de protection des sources d'eau de Samogohiri quant à eux s'inscrivaient dans le cadre de la poursuite des activités engagées depuis 2016. Ainsi, les travaux de cette année 2020 ont porté sur la réalisation d'une clôture de 1 km de longueur en barbelé et le renforcement des clôtures de 2016 et de 2017 sur une distance de 7,2 km.



Photo 1 : vue des clôtures barbelées de protection des sources d'eau de Tourny et de Samogohiri

❖ Délimitation de la bande de servitude du barrage de Douna, de Tourny et du cours d'eau Mou

L'Agence de l'Eau a entrepris des travaux de délimitation de bandes de servitude. Ainsi en 2020, elle a programmé la protection du cours d'eau Mou, du barrage de Niofila et du barrage de Tourny.

Pour réussir ces protections, l'AEC a vu la nécessité d'organiser des ateliers de plaidoyer, information et de sensibilisation sur la protection de ces ressources en eau auprès des leaders d'opinion (autorités coutumières et religieuses) et des services techniques. Au cours de ces ateliers les points suivants ont été présentés :

- la situation de l'occupation des berges des cours et plans d'eau ;
- la réglementation en matière de gestion et de protection des berges des plans et cours d'eau;

- la consistance des travaux de protection de délimitation.

A l'issue de ces trois ateliers, les riverains des sites ont marqué leur adhésion et leur accompagnement dans le processus de mise en œuvre des activités.

Ainsi, la matérialisation et délimitation de la bande de servitude ont été réalisées à l'aide de (i) 100 balises et 20 panneaux d'information sensibilisation sur un linéaire de 10 km pour le cours d'eau Mou, (ii) 200 balises, et 40 panneaux d'information sensibilisation sur un linéaire de 20 km pour le barrage de Douna et (iii) 100 balises et 20 panneaux d'information sensibilisation sur un linéaire de 10 km pour le barrage de Tourny.

❖ **Mobilisation des acteurs pour la réhabilitation de la plaine de Karfiguéla**

La plaine de Karfiguéla, d'une superficie de 350 ha sur un potentiel aménageable de 750 ha est exploitée par cinq (5) coopératives, neuf cent (900) producteurs dont cent trente (130) femmes. Des difficultés majeures liées à son exploitation ont été identifiées lors d'une étude réalisée à cet effet. Pour faire face à ces difficultés, une des recommandations de l'étude réalisée est relative à la mobilisation des acteurs de la plaine de Karfiguéla. A cet effet, un atelier d'information et de sensibilisation des producteurs a été organisé afin de susciter leur adhésion au processus de la réhabilitation du réseau d'irrigation de la plaine de Karfiguéla.

Il a permis de :

- informer les producteurs sur les causes, les conséquences et les actions envisagées dans le cadre de la réhabilitation de la plaine de Karfiguéla ;
- échanger sur la gouvernance du périmètre irrigué ;
- recueillir les attentes et préoccupations des producteurs sur le projet de réhabilitation de la plaine ;
- susciter l'adhésion des producteurs à la réalisation du projet de réhabilitation.

Aussi, l'AEC a renforcé les capacités de 100 exploitants de la plaine de Karfiguéla sur les thématiques suivantes :

- l'entretien courant des canaux d'irrigation ;
- les bonnes pratiques agricoles ;
- la gestion intégrée et rationnelle des ressources en eau de la plaine ;
- l'approche fondée sur les droits humains (AFDH).

❖ **Réalisation d'actions IEC pour la protection des ressources en eau**

L'agence a mené des activités pour la sensibilisation et l'information des acteurs de son espace à travers des protocoles avec des radios pour la réalisation et la diffusion de spots et de microprogrammes de sensibilisation sur la GIRE.

Ainsi, l'AEC a réalisé des spots et microprogrammes avec la radio Munyu de Banfora sur les thématiques en lien avec la GIRE afin de sensibiliser les populations sur les impacts des engrais chimiques sur la ressource en eau, l'usage des eaux souterraines dans la maraîchère-culture comme une alternative pour la protection des berges des plans et cours d'eau et les conséquences des activités d'orpaillage sur la ressource.

La diffusion de ces spots et microprogrammes de sensibilisation a concerné quatre (04) radios (la Voix du Verger à Orodara, la RTB2 Gaoua, la radio Tériya de Banfora et la radio ARC FM de Niangoloko).

Des émissions radiophoniques sur la GIRE et la Contribution financière en matière de l'Eau (CFE) ont été également réalisées avec les radios ci-dessus citées.

L'organisation des séances de théâtre-forum sur la GIRE.

L'AEC a organisé des campagnes de sensibilisation pour le changement de comportement des acteurs à travers des théâtres fora dans les localités. Ces théâtres fora ont porté sur la protection des cours et plans d'eau et ont connu la participation d'environ 2055 personnes dans six localités de l'EC.



Photo 2 : aperçu sur la participation au théâtre-forum

❖ Activités du Projet UE/ONG (Consortium Eau Vive-AEM-AEC)

❖ Renforcement des capacités de l'Agence de l'Eau et les cinq (05) CLE

L'Agence de l'Eau des Cascades (AEC) a formé un consortium avec l'ONG Eau Vive pour répondre à l'appel à projet de l'Union européenne (UE). A cet effet, le consortium a élaboré et soumis à l'UE un document de projet intitulé « ***Poursuivre et renforcer l'opérationnalisation de la GIRE intégrant les droits humains et le genre dans les espaces de compétence des agences de l'eau des Cascades (AEC) et du Mouhoun (AEM) au Burkina Faso*** ».

Ce projet a pour objectif global de contribuer « ***à une gestion durable et inclusive des ressources en eau dans les espaces de compétence des agences de l'eau des Cascades et du Mouhoun*** ».

Ainsi, dans la mise en œuvre de ce projet, il est prévu un volet renforcement de capacités de l'Agence de l'Eau et des Comités Locaux de l'Eau sur différentes thématiques :

❖ Formation des CLE Noula, Sinlo et Haute-Comoé sur le genre et l'AFDH et leur prise en compte dans la mise en œuvre de la GIRE

Cette formation visait à informer et sensibiliser quinze (15) participants dont quatre (04) femmes sur l'importance de l'implication de l'AFDH et du Genre dans la mise en œuvre de la GIRE dans l'espace de compétence de l'AEC. Elle a permis de :

- harmoniser les compréhensions sur le Genre et l'AFDH ;
- présenter les rôles et les responsabilités des acteurs dans la promotion des droits humains à l'eau ;
- inciter à l'implication des couches vulnérables dans le processus de mise en œuvre de la GIRE.

❖ Formation des CLE Baflatché et Gnongbefpar à la prévention et à la gestion des conflits

Cette formation avait pour objet d'outiller les CLE à la prévention et la gestion des conflits d'usage. C'est ainsi que l'agence a organisé un atelier de renforcement des capacités des deux (2) Comités Locaux de l'Eau. Cette formation a permis de :

- renforcer les connaissances des acteurs sur les notions de conflits ;
- renforcer les compétences sur les causes des conflits et les différentes attitudes face à un conflit ;

- outiller les acteurs pour l'analyse d'un contexte conflictuel ;
- avoir la capacité de prévenir les différents conflits liés à la répartition des ressources en eau, et surtout mieux faire face aux conflits latents liés à la ressource.

❖ **Formation du personnel de la DGAEC en gestion des conflits**

Les capacités du personnel de la DGAEC ont été renforcées dans la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles. Cette formation a permis de :

- renforcer les connaissances du personnel sur les notions élémentaires et les outils appropriés à une compréhension et à une analyse pour une gestion non violente des conflits,
- renforcer les compétences sur les causes des conflits et les différentes attitudes face à un conflit ;
- outiller les acteurs pour l'analyse d'un contexte conflictuel ;
- renforcer les compétences des agents pour la gestion et la prévention des conflits.

2. Agence de l'Eau du Gourma

❖ **Recouvrement de la CFE**

Le montant recouvré par l'Agence de l'Eau du Gourma en 2020 s'élève à **cent trente-sept millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante** (137 782 660) FCFA pour une prévision annuelle de **six millions** (6 000 000) FCFA.

Ce recouvrement s'explique par les paiements de la CFE de la société minière SEMAFO Bounbou à hauteur de **cent trente-cinq millions six cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-cinq** (135 680 485) FCFA.

Les BTP et les producteurs d'eau potable ont contribué à hauteur de **deux millions cent deux mille cent soixante-quinze** (2 102 175) FCFA.

Pour un meilleur recouvrement de la CFE, l'AEG s'est appuyée sur les régies communales pour la collecte de la taxe de certains contribuables.

❖ Actualisation de la liste des assujettis

Les contribuables recensées à ce jour dans l'espace de gestion de l'agence sont d'environ trente-trois (33) et répartis comme suit : (i) une (01) société minière, (ii) une (01) société industrielle, (iii) dix-huit (18) producteurs d'eau (y compris l'ONEA) et (iv) treize (13) entreprises du BTP.

❖ Construction du siège de l'AEG

Les réceptions provisoires du bâtiment, de l'AEPS et de la clôture ont été faites. Le branchement électrique avec la SONABEL a été réalisé et il ne reste que les travaux d'aménagements paysagers.



❖ Elaboration de l'état des lieux pour le SDAGE

L'élaboration du SDAGE comporte trois étapes principales : (i) Etat des lieux, (ii) Scénarios de développement et (iii) élaboration du document du SDAGE. L'élaboration du SDAGE de l'EC de l'AEG est à sa première étape. Pour ce faire, dix (10) études thématiques ont été identifiées pour établir l'état des lieux des ressources en eau.

Des dix études thématiques, cinq ont été réalisées en 2019 et 2020 à la suite de la réalisation des cinq autres. Les rapports de ces cinq dernières études (Approvisionnement en Eau Potable (AEP), Autres Usages, Physiographie, Assainissement et Ressources en eau) ont été validés par la commission spécialisée du Comité de Bassin mis en place pour le suivi du processus d'élaboration du SDAGE.

En plus de ces études thématiques, le draft de l'état des lieux des ressources en eau a été produit sur la base des synthèses des rapports des études thématiques.

❖ Délimitation des périmètres de protection des barrages

Au titre de l'année 2020, l'AEG a délimité quatre barrages (Tandjari, Tapoa, Kouri et Sidikompenga) sur les cinq programmés, et stabilisé les berges du cours d'eau principal du barrage de Gounghin. Le barrage de Gounghin n'a pas été délimité suite à une incompréhension avec la population. Les concertations se poursuivront en 2021 pour obtenir l'adhésion de la population.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des activités réalisées dans ce cadre.

Tableau 7 : Synthèse des activités réalisées

N°	Activité	Localité	Distance délimitée (Km)	Nombre de balises posées (unité)	Nombre de plaques de sensibilisation (unité)	Longueur de piège à sédiment (mètre)
1	Délimitation des périmètres de protection du barrage de Tandjari (4 600 000 m3)	Commune de Yamba	12	127	8	20
2	Délimitation des périmètres de protection du barrage de la Tapoa (8 615 000 m3)	Commune de Diapaga	40	400	15	60
3	Délimitation des périmètres de protection du barrage de Kouri (450 000 m3)	Commune de Piéla	6	70	4	20
4	Délimitation des périmètres de protection du barrage de Sidikompenga (30 230 000 m3)	Commune de Bilanga	48	475	15	40

N	Activité	Localité	Perré maçonné (m2)	Remblais (m3)	Piège à sédiment (mètre)
1	Stabilisation des berges du barrage de Gounghin (865 000m3)	Commune de Gounghin	150	30	37,5

Source : AEG 2020

Quelques images de la matérialisation de la délimitation des bandes de servitude

	
Photo 4 : Balise au barrage Tandjari	Photo 5 : Plaque de sensibilisation

3. Activités du Projet UE/ONG (Consortium AEG-AEL-WaterAid)

❖ Mise en place du CLE Sirba Amont

Dans le cadre du projet « renforcement des capacités des Agences de l’eau du Gourma et du Liptako et des Comité Locaux de l’Eau (CLE) pour une gestion rationnelle, concertée et durable des ressources en eau », l’agence, en collaboration avec ses partenaires du consortium « WaterAid, AEDE (Association Eau, Développement et Environnement) et Agence de l’Eau du Liptako », a entamé le processus de mise en place du Comité Local de l’Eau (CLE) Sirba Amont.

Durant 2020, l’AEG a poursuivi la mise en place du CLE Sirba Amont à travers notamment une formation des enquêteurs sur l’outil mWater, suivi de la collecte et du traitement de données, la rédaction du rapport diagnostic conjoint, la tenue de l’AG constitutive, l’installation officielle du CLE et la validation du diagnostic conjoint. La version provisoire du diagnostic conjoint a d’abord été validée par l’ensemble des acteurs.

❖ Renforcement des capacités des membres du CLE en GIRE, gestion des conflits, AFDH, techniques de protection des ressources en eau et plaidoyer :

La formation a regroupé quarante et six (46) participants (sept femmes et trente-neuf hommes) provenant de quatre (4) CLE : Tapoa Gnima, Dyamon’Siiga, Sirba Singr’Jienu et Kompienga aval sud. L’objectif de la formation était d’outiller les CLE afin qu’ils puissent intégrer et

prendre en compte les aspects « Genre » et « Droits humains » dans leur organisation, la planification et la réalisation de leurs activités.



Photo 6 : Vue des participants à l'atelier de formation des CLE

4. Agence de l'Eau du Liptako (AEL)

❖ Recouvrement de la CFE

Pour l'année 2020, l'AEL a mis en œuvre de multiples actions en vue d'un recouvrement optimal de la CFE. Ces actions ont permis de recouvrer la somme de **trois milliards cent quatre-vingt-quatre millions huit cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix** (3 184 859 370) F CFA sur une prévision de **neuf millions** (9 000 000) F CFA.

En dépit des résultats engrangés, il convient de noter l'existence de difficultés qui émaillent le processus de recouvrement. Il s'agit entre autres, de la non déclaration des prélèvements par la Société des Mines de Taparko (SOMITA) pour 2019 et 2020, le rachat de la Société des Mines de Bélahouro (SMB)/INATA, la vérification de la sincérité des déclarations faites.

❖ Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)

Plusieurs ateliers et/ou rencontres de concertation ont eu lieu tout au long de l'année 2020 entrant dans le cadre de l'élaboration du SDAGE de l'espace de compétence de l'AEL.

❖ Suivi de l'élaboration du SDAGE

Pour le compte de l'année 2020, plusieurs études thématiques ont été conduites par les consultants de COWI et par l'Unité Technique de l'Agence en charge du suivi du processus d'élaboration du SDAGE. Il s'agit essentiellement des études portant sur :

- état des lieux de l’approvisionnement en eau potable (AEP) ;
- état des lieux de l’assainissement ;
- état des lieux des autres usages de l’eau ;
- état des lieux de la physiographie ;
- état des lieux des ressources en eau.

Au 31 décembre, seule l’étude portant sur l’état des lieux des ressources en eau n’a pas été validée. Néanmoins, elle a été soumise à pré-validation et la version provisoire du rapport est disponible. Quant aux quatre autres, elles ont été validées par la Commission Spécialisée du Comité de Bassin (CB) chargée du suivi du processus d’élaboration du SDAGE.

❖ **Réalisation de l’état des lieux des ressources en eau**

Dans l’optique de disposer d’un document d’Etat des lieux (EDL) provisoire des ressources en eau de l’EC-AEL, des sessions de mise en cohérence des études thématiques et d’élaboration de l’EDL ont été organisées. En tout, trois (03) sessions de travail ont été tenues et ont permis de produire un draft de rapport de l’EDL. Il convient néanmoins de noter que ce travail de synthèse sera amélioré lorsque l’étude thématique sur l’état des lieux des ressources en eau sera validée.

❖ **Suivi de la réalisation des activités des CLE et associations**

Au titre de l’année 2020, cinq (05) CLE de l’EC-AEL à savoir « Dargol amont nord », « Faga aval centre-est », « Faga Diyam Hanbu », « Faga PKTYMB Koom » et « Gorouol médian », ont bénéficié de l’appui technique et financier de l’AEL. D’un coût global de quarante-sept millions neuf cent quarante-neuf mille (47 949 000) francs CFA, cette subvention a été allouée pour la mise en œuvre de mesures de protection des ressources en eau mais aussi pour le renforcement des capacités des acteurs desdits CLE à travers les sensibilisations et les sessions de formations.

Au 31 décembre 2020, les principales réalisations desdits CLE sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8: Récapitulatif des activités réalisées par les CLE en 2020

Structure	Activités réalisées
CLE Dargol Amont Nord	- 02 ha de clôture grillagée réalisée sur les berges du barrage de Seytenga, - 3600 plants dont 600 plants fruitiers reboisés dans la clôture grillagée ; - Entretien courant des ouvrages hydrauliques du sous bassin (barrage de Seytenga).
CLE Faga Diyam Hanbu	- regarnissage de la clôture grillagée réalisée sur les berges du barrage de Liptougou en 2019, soit 1200 plants dont 200 fruitiers mis en terre, - 03 km de cordons pierreux à Manni, - construction de 03 digues filtrantes à Manni
CLE Faga PKTYMB Koom	- 02 ha de clôture grillagée réalisée sur les berges du barrage de Tougouri ; - 2700 plants dont 700 fruitiers reboisés dans la clôture ; - regarnissage de la clôture grillagée de 2019 (250 plants) - 03 km de cordons pierreux à Tougouri, - construction de 03 digues filtrantes construite à Pissila ;
CLE Faga Aval Centre-Est	- regarnissage de la clôture grillagée de 2019 (1400 plants dont 400 fruitiers), - formation des producteurs sur les bonnes pratiques des Produits phytosanitaires ; - Acquisition de matériel d'arrosage en réponse au stress hydrique ; - Sensibilisation des usagers du lac Higa sur les bonnes pratiques d'usage des ressources en eau ;
CLE Gorouol Médian	- 03 ha de clôture grillagée réalisée sur les berges du barrage de Yakouta (village de Dani), - 2400 plants dont 400 plants fruitiers reboisés dans la clôture grillagée ; - regarnissage de la clôture grillagée de 2019 (400 plants dont 100 fruitiers) ; - formation des acteurs du sous bassin sur le respect des bandes de servitude, la protection des ressources en eau

NB : les espèces mises en terre sont essentiellement : *acacia nilotica*, manguiers, goyaviers, baobabs, citronniers, jujubiers.

Photo 7 : Quelques réalisations en images des CLE au titre de 2020



❖ Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions

La matérialisation des limites de la bande de servitude du barrage de Dakiri.

La matérialisation des limites de la bande de servitude du barrage de Dakiri et des couloirs à bétails sur les deux rives de la retenue a été une réalité au cours de l'année 2020 après l'étude de délimitation réalisée en 2016. En effet, les travaux de matérialisation n'avaient pas pu se tenir du fait de la réticence de certains riverains du barrage. Mais, suite à de multiples concertations avec tous les acteurs (autorités administrative, communale, coutumière et religieuse, services techniques déconcentrés, populations riveraines) impliqués dans le processus, un consensus s'est enfin dégagé en faveur de la matérialisation au cours d'une rencontre tenue le mardi 15 septembre 2020 à Manni.

C'est ainsi que **deux cent cinquante-deux** (252) balises ont été confectionnées et implantées sur le terrain sur un total de 280 balises prévues par l'étude dont **cent vingt-deux** (122) balises implantées sur un périmètre d'environ 1.2 Km de bande de servitude et **cent trente** (130) balises utilisées pour délimiter les pistes à bétail soit deux pistes à bétail par rive. Le reste des balises, vingt-huit (28) en tout, n'a pas pu être implanté suite à un nouveau refus d'une partie de la population de deux (2) villages riverains du plan d'eau. Les concertations se poursuivront en 2021.

❖ Etude de délimitation de la bande de servitude du barrage de Manni

Dans le souci de contribuer à la préservation et à la pérennisation des ressources en eau du barrage de Manni, l'AEL a initié au cours de l'année 2020, l'étude de faisabilité de la délimitation de la bande de servitude du barrage.

Au terme de l'étude, on dénombre cent cinq (105) exploitants agricoles (**65 propriétaires terriens et 40 non propriétaires terriens**) sur les rives du plan d'eau du barrage soit 46 sur la rive gauche et 59 sur la rive droite dont l'action contribue à l'ensablement et au comblement de la retenue d'eau. En outre, on note un état de dégradation avancée du déversoir et de la digue, auquel s'ajoute une occupation de la bande de servitude du plan d'eau par les périmètres maraîchers, les habitations ou groupes d'habitations.

En termes d'actions prioritaires, il est proposé entre autres :

- la végétalisation des berges ;
- la mise en place des dispositifs anti érosifs (cordons pierreux, traitement des ravines) ;
- l'aménagement de couloirs à bétail ;
- la mise en place d'un comité de gestion des berges ;
- la délimitation (matérialisation des limites) de la bande de servitude.

Concernant la matérialisation des limites de la bande servitude, au total, **deux cent quatre-deux (282)** balises devront être confectionnées et implantées. Le coût des travaux de matérialisation est estimé à **quarante-neuf millions neuf cent trente-sept mille six cents (49 937 600) FCFA TTC**.

En outre, trois (03) principaux axes stratégiques sont proposés pour la libération des bandes de servitude et la délimitation du plan d'eau du barrage dont le coût de mise en œuvre s'élève à **trois cent soixante-onze millions quatre cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-quatre (371 475 684) FCFA**. Il s'agit de :

- mobiliser les communautés bénéficiaires dans une dynamique de prise de conscience et de préservation de la ressource ;
- engager des actions de lutte contre les causes naturelles et anthropiques qui accélèrent la dégradation de la ressource ;
- bâtir avec l'ensemble des acteurs de gestion du barrage des principes de gestion opérationnelle et durable.

❖ **Réalisation d'une étude de stabilisation des berges de la rive gauche du barrage de Yakouta**

Compte tenu de l'état de dégradation avancée de la rive gauche du plan d'eau du barrage de Yakouta, l'AEL a initié la présente étude afin de proposer des options et des orientations à mettre en œuvre pour stabiliser durablement la rive et de parvenir à travers les concertations avec la population à proposer des actions de valorisation de ladite rive.

L'étude a révélé que les deux grandes causes de la dégradation de la rive sont anthropiques et hydriques. On note aussi une occupation accrue de la rive par 139 occupants recensés au niveau des berges, tous des hommes et dont 132 propriétaires terriens.

La logique d'intervention est orientée selon trois (3) axes opérationnels déclinés comme suit :

- la stabilisation et la mise en défens (stabilisation mécanique et biologique) ;
- les aménagements alternatifs et dotation (infrastructures hydroagricoles, équipements et intrants) ;
- le renforcement de capacité (information, sensibilisation et formation).

Le coût estimatif de mise en œuvre des trois axes opérationnels est évalué à **un milliard six cent quarante-un millions cent vingt-neuf mille (1 641 129 000) F CFA**.

5. Activités du Projet UE/ONG (Consortium AEG-AEL-WaterAid)

❖ Finalisation du processus de mise en place du CLE Faga amont sud-sud

Entamé en novembre 2019, le processus de mise en place du CLE Faga amont sud-sud financé par l'Union Européenne (UE), a été finalisé en juillet 2020. En effet, à l'issue de la réalisation de l'étude de mise en place du CLE (diagnostic conjoint), les résultats de l'étude ont été restitués. Il s'est agi à travers ces séances de susciter l'implication des acteurs de l'espace du CLE et leur participation au processus en vue du portage du CLE. Cette étape a abouti à la constitution de l'Assemblée Générale (AG) du CLE « Faga amont sud-sud ».

Rebaptisé CLE « Nima Zâabo », les textes fondamentaux ainsi que le Procès-verbal ont été adoptés lors de ladite session. De même, les différents organes du CLE ont été mis en place.

De façon synthétique, l'AG est constituée de soixante-un (61) représentant soit seize (16) de l'Administration, vingt (20) des Collectivités Territoriales et vingt-cinq (25) des usagers. Le tableau ci-après fait le point des membres de l'AG et les différents organes.

Tableau 9: Nombre de membres de l'AG et des différents organes du CLE

Instances/organes	AG	BE	CC	CPAS
Nombre de membres	61	11	03	05
Hommes	54	09	03	05
Femmes	07	02	00	00

Par ailleurs, le CLE a été reconnu officiellement à travers la prise de l'arrêté de création du CLE par les autorités compétentes.

❖ **Accompagnement du CLE Nima Zâabo**

Après son installation, le CLE Nima Zâabo a bénéficié d'un accompagnement de la part de l'AEL et ses partenaires du consortium. Cet accompagnement a consisté entre autres à :

- un renforcement des capacités des organes exécutifs du CLE (BE, CC et CPAS) sur divers thématiques (Rôle et responsabilités des membres du CLE, techniques de protection des bassins versants, gestion administrative et financière, etc.),
- un appui dans l'élaboration de son programme d'activités pour le reste de l'année budgétaire.

Au terme de cette session, les membres du CLE ont été outillés sur leurs rôles et responsabilités. En outre, ils disposent désormais de techniques innovantes en matière de protection des ressources en eau ainsi que d'un programme pour la mise en pratique des techniques apprises lors de la session.

6. Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN)

❖ **Appui pour le fonctionnement des services polices de l'eau**

En 2020, l'AEN a signé des protocoles avec les sept (07) services police de l'eau de son espace de compétence d'un montant total de **quarante-neuf millions** (49 000 000) francs CFA. Ce montant a contribué à la réalisation des activités des SPE de l'EC de l'AEN.

❖ **Appui technique et financier aux CLE et associations**

L'AEN apporte annuellement un appui financier et technique aux vingt-cinq (25) Comités Locaux de l'Eau (CLE) et associations de son espace de compétence pour la mise en œuvre de leurs activités. Pour l'année 2020, les protocoles ont été élaborés lors d'un atelier tenu en novembre 2019 à Manga et finalisés après la tenue de l'atelier d'arbitrage du comité de revue du Programme National GIRE.

Le montant total de la subvention accordée aux CLE en 2020 s'élève à **deux cent vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-quinze mille** (225 295 000) FCFA.

Cet appui a permis aux CLE d'obtenir les résultats suivants :

- le renforcement des capacités de 55 personnes (entre autres des pépiniéristes, des comités d'usagers et de gestion de l'eau) sur l'entretien des barrages ;
- la sensibilisation de plus de 1 400 personnes;
- les travaux de lutte contre les plantes envahissantes dans les barrages de Ouagadougou et de Ziga ;
- le traitement des ravines à travers la réalisation de sept (07) seuils et des ouvrages dont le volume est estimé à 600 m³ ;
- l'ouverture de cinq (05) couloirs d'accès à l'eau pour les animaux d'une longueur totale de 5 km ;
- la réalisation de 6,5 km de cordon pierreux ;
- la réalisation de haies vives sur plus de 4 km et la plantation de plus de 18 000 plants composés essentiellement d'épineux ;
- la protection de retenues et cours à travers des reboisements sur une distance de plus de 10 km et la plantation de plus de 36 000 plants d'arbres fruitiers ;
- les travaux d'entretien des digues de 12 barrages ;
- la confection et l'implantation de 16 panneaux de sensibilisation sur les sites des activités ;
- l'élaboration de deux plans de gestion de l'eau.



Photo 8 : Réalisation de la haie vive sur les berges du barrage de Titao et entretien de la digue du même barrage.



Photo 9 : Reboisement de plants fruitiers (barrage de Zabré)



Photo 10 : Réalisation de cordons pierreux au niveau du barrage de Tamassogo



Photo 11 : Traitement de ravine sur les berges du barrage de Loumbila



Photo 12 : Traitement de ravine au niveau du barrage de Loumbila



Photo 13 : Arrachage de la jacinthe d'eau dans le barrage de Ouagadougou



Photo 14 : Arrachage du typha dans le barrage de Ziga

❖ **Elaboration des Plans de Gestion de l'Eau (PGE)**

Dans la dynamique de renforcer les capacités des CLE, l'AEN a entrepris d'accompagner deux CLE de son espace de compétence (Bagré Aval Est et Bagré Aval Ouest) à l'élaboration de

Plans de Gestion de l'Eau (PGE) de leur espace de gestion. En effet, depuis 2016, les plans de gestion triennaux élaborés lors de la mise en place de la plupart des CLE de l'AEN sont arrivés à terme. C'est ainsi que deux CLE ont été identifiés parmi les CLE dynamisés pour bénéficier de cet accompagnement.

L'élaboration des PGE a été participative avec un accent sur la responsabilisation des acteurs locaux. Pour ce faire, un comité de rédaction a été mis en place par le CLE pour conduire le processus de rédaction du document.

Le processus d'élaboration du PGE a connu plusieurs étapes à savoir :

- la tenue d'une assemblée générale d'information et d'échanges avec les membres du CLE ;
- l'élaboration et l'adoption des outils de collecte des données ;
- la collecte des données ;
- la tenue des sessions d'élaboration du plan de gestion de l'eau ;
- la validation des PGE en Assemblée Générale.

A l'issue de ce processus, les CLE Bagré Aval Est et Bagré Aval Ouest disposent tous deux de PGE à l'horizon 2025.

❖ **Accompagnement à l'organisation des acteurs autour des barrages délimités**

L'Agence de l'Eau du Nakanbé a contribué à l'amélioration de la protection des ressources en eau à travers la délimitation des périmètres de protection des retenues d'eau de Guitti, Bion, Bidiga, Koakin et Bogré. En 2020, l'agence a renforcé les actions autour des barrages délimités par la mise en place des Comités d'Usagers de l'Eau (CUE). Cette activité a nécessité l'implication des Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) et des CLE des zones concernées. Les subventions ont été accordées aux DREA pour la mise en place des CUE dont le processus a connu les étapes suivantes :

- la réalisation d'une étude de référence et proposition d'un plan d'action (diagnostic) ;
- la mobilisation des acteurs pour leur adhésion à la gestion concertée de la retenue d'eau;
- la mise en place de CUE autour des retenues d'eau.



Photo 15 : Entretien du barrage de Lalgaye par le CUE (Renforcement du perré du talus amont)



Photo 16 : Participation des femmes à l'entretien du barrage de Lalgaye

❖ Délimitation des bandes de servitude des cours et plans d'eau

L'AEN a poursuivi la délimitation des bandes de servitude de cinq (05) barrages de son espace de compétence. Pour mener à bien cette mission, une caractérisation a été menée afin de proposer un dossier d'exécution des travaux. Les interventions ont permis la délimitation des barrages suivants :

- le barrage de Toécé dans la région du Nord avec 2 100 balises et 30 panneaux de sensibilisation sur une distance de 105 km ;
- le barrage de Lou dans la région du Centre Ouest avec 217 balises et 20 panneaux de sensibilisation sur une distance de 10 km ;
- le barrage de Ipélcé dans la région du Centre Sud avec 121 balises et 10 panneaux de sensibilisation sur une distance de 6 km ;
- le barrage de Louda dans la région du Centre Nord avec 226 balises et 20 panneaux de sensibilisation sur une distance de 11 km ;
- le barrage de Korsimoro dans la région du Centre Nord avec 210 balises et 20 panneaux de sensibilisation sur une distance de 10 km.



Photo 17 : Balise n°550 dans la bande de servitude du barrage de Toécé



Photo 18 : Balise et panneau de sensibilisation dans la bande de servitude du barrage de Toécé

❖ **Réalisation des travaux de contrôle de la prolifération des plantes envahissantes sur les cours et plans d'eau du Nakanbé moyen**

❖ **Travaux dans la zone d'action du CLE Massili Nord**

Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec l'association des pêcheurs de Tanghin, l'association Songtaaba et les maraichers du bas-fonds de Baskuy situé à Ouaga 2000.

La première partie des travaux, réalisée pendant la période sèche (du 30 mars au 26 mai 2020), s'est déroulée dans le barrage n°2 et le canal Moogho naaba. Elle a permis d'arracher et brûler 90% de la jacinthe d'eau au niveau de ces sites.

La seconde partie, déroulée de la saison pluvieuse à fin décembre 2020, s'est étendue au barrage n°1, n°3 et au bas-fond de Balkuy. Elle a permis d'arracher et de ramasser 80% des plantes avant la floraison. Les plantes ont été transportées à la Station de Traitement et d'Épuration (STEP) de l'ONEA à Kossodo.

❖ **Travaux dans la zone d'action du CLE Ziga ouest**

Les travaux ont été conduits par le CLE Ziga ouest par le biais de l'association « zones humides » du barrage de Ziga.

Les travaux d'une durée de deux semaines ont permis de détruire 10 ha de *Typha*. La procédure a consisté à couper les plantes, les porter hors de l'eau, puis à les brûler après séchage.

L'Agence a suivi et supervisé les travaux à travers l'encadrement technique des acteurs durant la destruction.



Photo 19 : Vue du canal de l'université Joseph KI Zerbo après les travaux d'arrachage entrepris par le CLE Massili



Photo 20 : Un groupe de pêcheurs en train d'arracher la jacinthe d'eau dans la cuvette du barrage N°2

❖ **Réalisation des travaux de contrôle du Typha dans la retenue d'eau de Toécé**

Avant le lancement des travaux, un atelier a réuni les différents acteurs à Yako autour du bilan de l'activité menée en 2019 et les perspectives pour 2020.

Il est ressorti dans le bilan 2019, la destruction de **50 ha** de typha dans deux communes sur les 200 ha prévus dans quatre communes. La faiblesse du montant proposé et l'inadéquation de certains outils de travail justifient la non réalisation de l'activité dans la totalité des communes. La supervision des travaux a été assurée par l'Agence et la DPEA du Passoré.

En 2020, les quatre communes concernées ont été renforcées en matériels et outils adéquats et les travaux ont permis de détruire **145 ha** du typha.

La principale difficulté rencontrée dans cette activité a été la prise en charge financière de certains acteurs ne relevant pas de l'Administration publique (piroguiers, coutumiers, etc.). En attendant la mise en place des CLE dans cette zone, le CA a recommandé l'organisation des acteurs en associations pour faciliter la mise en œuvre de l'activité.



Photo 21 : Arrachage du typha dans le barrage de Toécé



Photo 22 : Vue d'une partie du plan d'eau libéré du typha (barrage de Toécé)

7. Activités du Projet UE/ONG (Consortium AEN-FASO KOOM-WATERNET)

❖ Développement d'outils techniques d'appui à la préservation/restauration des ressources en eau et des milieux associés

Dans le cadre du projet financé par l'Union Européenne, l'AEN s'est doté de trois outils techniques adaptés aux compétences des CLE dans la mise en œuvre de leurs activités. Des sessions de formation seront réalisées en 2021 pour permettre aux CLE d'améliorer leurs interventions dans la protection et la préservation des ressources en eau de leur espace de gestion. Ce sont :

- Le **Manuel technique de lutte contre les l'envasement des cours et retenues d'eau** : Il regroupe une dizaine de méthodologie de lutte contre l'envasement des cours et retenues d'eau décrite sur une région géo climatique chacune. L'élaboration de ce manuel pratique a connu la participation des CLE de l'AEN.
- Le **Modèle d'allocation des ressources en eau du barrage de Loumbila au profit du CLE Massili** : C'est un modèle réalisé sur l'interface WEAP (Water Evaluation and Planning System) qui permettra de prévenir le risque de conflit lié à l'utilisation de l'eau du barrage par l'ONEA, les exploitants agricoles et les entreprises de travaux publics.
- Le **Guide pratique de destruction des plantes aquatiques envahissantes** : Il présente différentes techniques de coupe des plantes aquatiques envahissantes prédominantes dans l'espace de compétence du Nakanbé. Des possibilités de valorisation de ces plantes

sont également proposées pour offrir des sources de revenus potentielles aux populations et susciter une adhésion à la résolution du problème.

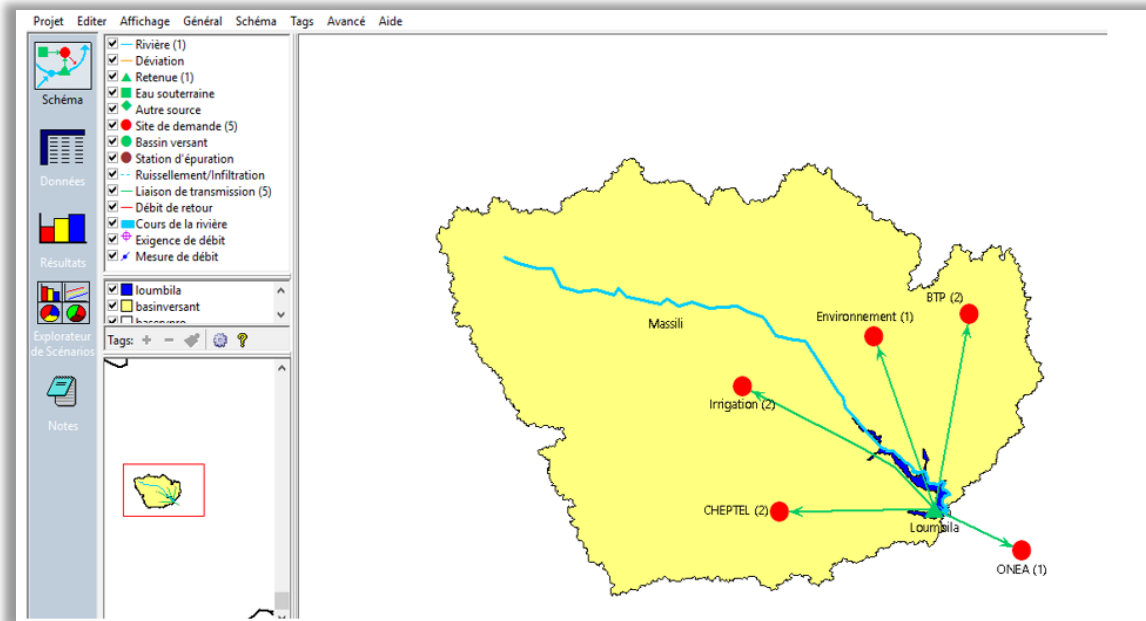


Figure 1 : Modèle d'allocation de la ressource en eau du barrage de Loumbila

❖ **Elaboration d'un guide d'intégration de l'AFDH et du Genre dans la préparation, la mise en œuvre et le reporting des PPI et des Plans Triennaux**

L'Agence a initié avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers en 2019, l'élaboration d'un guide d'intégration de l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) et du genre dans la mise en place des Comités Locaux de l'Eau, la programmation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de leurs activités. Ce document de référence permettra la mise en place des CLE plus inclusifs et participatifs, de formuler, dès l'élaboration des outils de planification, les indicateurs pro-AFDH à même de mesurer les performances réalisées et les écarts observés dans la mise en œuvre des différentes actions en relation avec les droits humains.

Ce document a été élaboré par un comité technique composé de la DGAEN, du SP/GIRE et de FASO KOOM. Le document a été validé en atelier national, le 26 novembre 2020 à Kombissiri.

8. Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM)

❖ **Appui au fonctionnement de la police de l'eau**

L'Agence de l'Eau du Mouhoun appuie les Services Police de l'Eau (SPE) des régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins, du Sud-Ouest, du Centre-Ouest et du Nord à travers des protocoles pour la mise en œuvre des activités.

Ainsi, elle a organisé un atelier de concertation et de programmation des activités avec les responsables des Services Police de l'Eau (SPE) de son espace de compétence les 5 et 6 mars 2020 à Koudougou. L'objectif de l'atelier était de retenir de façon consensuelle les activités pertinentes pour l'année 2020 et de s'accorder sur les budgets et les protocoles qui les encadrent.

A l'issue des travaux de la commission d'octroi des finances du Comité de Bassin, les protocoles d'accord entre les SPE et l'AEM d'un montant total **de vingt-neuf millions neuf cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix** (29 944 890) francs CFA ont été signés.

Les principales activités réalisées en 2020 par les SPE sont : (i) le contrôle du respect des bandes de servitudes des cours et retenues d'eau, des rejets des déchets et des risques potentiels de pollution des ressources en eau (orpaillage, industries) ; (ii) le contrôle des unités de production d'eau préemballée et (iii) des ateliers d'information et de sensibilisations sur la Police de l'eau.

La commission d'octroi des finances après examen des programmes d'activités 2021 des SPE, leurs apportera des subventions d'un montant de **vingt-neuf millions neuf cent mille deux cent vingt** (29 900 220) francs CFA.

❖ **Recouvrement de la CFE**

Dans le cadre du recouvrement de la CFE, des missions ciblées auprès des contribuables ont été réalisées. Il s'agit des sociétés minières (Nantou Mining, Rox Gold, Ampella Mining, Houndé Gold) ; des sociétés industrielles (SN CITEC, SOFITEX, DAFANI) et des producteurs d'eau potable des régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins, du Sud-Ouest, du Centre Ouest et du Nord.

Pour l'année 2020, l'AEM a mis en œuvre de multiples actions en vue d'un recouvrement optimum de la CFE.

La prévision de recouvrement de la CFE en 2020 était de **trois cent soixante millions** (360 000 000) francs CFA. Le montant recouvré au 31 Décembre 2020 est d'**un milliard neuf cent vingt-six million cent cinquante-cinq mille soixante-quinze** (1 926 155 075) francs CFA.

Les contribuables potentiels recensés à ce jour sont de cent quarante-quatre (144) et répartis comme suit : (i) 85 sociétés industrielles ; (ii) 5 sociétés minières ; (iii) 50 producteurs d'eau potable et (iv) 4 entreprises de Bâtiments et Travaux Publics en activités. Cette liste est mise à

jour régulièrement au regard de la dynamique de certains secteurs tels que les BTP et les producteurs d'eau potable.

Les contribuables à jour sont : (i) 4 sociétés minières, (ii) 13 sociétés industrielles et (iii) 20 producteurs d'eau potable.

❖ **Rencontre de la commission d'octroi de subvention des projets**

Mise en place le 05 juillet 2019, la commission d'octroi des finances est chargée d'examiner les dossiers ou projets soumis à l'AEM conformément à la réglementation en la matière. Au total neuf (09) projets dont cinq (05) des DREA, trois (03) associations et une (01) coordination régionale ont été examinés.

Les résultats obtenus au terme des travaux de la commission ont été adoptés par les instances supérieures en Décembre 2020. Les montants des subventions qui seront accordés en 2021 aux projets soumis à l'AEM sur financement de la CFE sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 10 : Répartition des subventions à accorder en 2021 aux projets soumis à l'AEM sous financement CFE

N°	Soumissionnaire	Intitulé du projet	Budget
1	Association Kissili des Femmes de Kourouma (ASAFKL)	Projet d'aménagement des berges de cours d'eau de Kourouma	4 620 000
2	Association Paysans Modèles pour le Développement (APMD)	Projet d'amélioration de la gestion des ressources en eau pour s'adapter aux changements climatiques et aux dégradations des sols	6 623 000
3	Coordination Régionale des Jeunes pour l'Environnement et le Climat de la Boucle du Mouhoun	Projet d'amélioration de la gouvernance de l'Eau et des terres dans la commune de TCHERIBA (PAGETT) au Burkina	4 285 000
4	DREA-BMH	Projet 1: Travaux d'entretien du barrage de Fara dans la province des Balé	3 949 500
5	DREA-BMH	Projet 2 : Travaux d'entretien des barrages de Vy et de Pâ dans les communes de Bagassi et de Pâ	6 917 500
6	DREA-BMH	Projet 3 : Mise en place des Comités d'Usagers de l'Eau (CUE) des barrages de Mou, Pâ et Daka et renforcement de leurs capacités	5 384 400
7	DREA-BMH	Projet 4 : Travaux d'entretien et de réhabilitation du barrage de Sipohin dans la commune de Bagassi	34 931 000
8	DREA-Nord	Projet de structuration des usagers de l'eau en vue de l'exploitation et de la protection du barrage de Samba	6 769 600
9	DREA-Sud-Ouest	Projet de Protection et d'Entretien des Retenues d'Eau (PPERE) : Mise en place des Comités des usagers d'eau au niveau des barrages de Bapla et de Navrikpe dans la région du Sud-Ouest	5 747 400
Montant total			79 227 400

❖ **Etat des lieux des aménagements hydro-agricoles dans l'espace du SAGE Samendéni-Sourou**

Insérée à la révision à mi-parcours lors du comité de revue, cette activité avait pour objectif d'identifier, de géolocaliser et d'évaluer les besoins en eau des aménagements hydro-agricoles de l'espace du SAGE afin de disposer d'une base de données qui facilitera l'élaboration du SAGE. Elle a porté sur les périmètres irrigués, les bas-fonds aménagés en maîtrise partielle de l'eau et les périmètres maraîchers.

Les données ont pu être collectées à travers des fiches de collecte par des enquêteurs désignés au sein des services techniques d'agriculture concernés. Au total, deux cent onze (211) aménagements hydro-agricoles ont été identifiés dont cent quatre-vingt-quatre (184) bas-fonds aménagés, vingt un (21) et six (06) périmètres maraîchers. Pour des raisons de temps, la collecte de données devra s'achever en 2021, dans la région du Nord.

❖ **Tenue du cadre de concertation pour la gestion des eaux du complexe Samendéni-Sourou**

Le cadre de concertation pour la gestion des eaux du Complexe Samendéni-Sourou a pour objectif d'informer les différents acteurs du bassin sur l'état de disponibilité quantitative actualisé des ressources en eau dans le complexe Mouhoun-Sourou afin d'échanger sur le fonctionnement et la gestion des ressources en eau du bassin du Sourou. Pour l'année 2020, l'Agence de l'Eau du Mouhoun avait prévu la tenue de deux (02) sessions. Cependant, compte tenu de la situation sanitaire, il a été tenu une session.

Cette session a permis aux membres de :

- avoir une connaissance sur la gestion des vannes de Léry ;
- échanger et d'avoir une connaissance sur l'état de disponibilité quantitative actualisé des ressources en eau dans le complexe Sourou – Samendéni ;
- avoir une connaissance sur la situation du processus d'élaboration du SAGE ;
- connaître la situation des projets en cours et futurs des structures en charge de l'aménagement des vallées de Samendéni et du Sourou ;
- mener des réflexions en vue de trouver la meilleure formule de gestion des eaux du complexe Sourou-Samendéni et ouvrages associés.

❖ Mise en œuvre et bilan des projets de sites écoles GIRE

L'Agence de l'Eau a appuyé quatre (04) CLE pour la mise en place de sites écoles GIRE. Les sites écoles GIRE devront être des modèles d'actions structurants dont les résultats et expériences permettront aux CLE ciblés d'être des modèles et d'orienter les futurs investissements sur différentes thématiques au niveau de l'ensemble des CLE de l'espace de compétence du Mouhoun, voire à l'échelle nationale et sous régionale.

Le choix des sites s'est fait à l'issue d'une mission d'identification et de caractérisation des projets de sites écoles dans les espaces de gestion des CLE et sur la base des problématiques majeures de gestion et de protection des ressources en eau.

• Bilan de l'exécution des activités des sites écoles GIRE

Le Tableau 11 présente les thématiques abordées ainsi que le bilan annuel d'exécution physique des activités des sites écoles GIRE.

Tableau 11 : Bilan d'exécution physique des sites écoles GIRE

STRUCTURES	INTITULES SITE ECOLE	ACTIVITES DU SITE ECOLE	RESULTATS OBTENUS
CLE KOU	Site école de protection de la source d'eau de Pala	Délimitation biomécanique du périmètre immédiat de la source	Le périmètre immédiat de la source a été délimité avec 40 balises en béton armé et une plantation de haie vive sur 1 Km
	Site école de protection des berges de la rivière Kou	Délimitation biomécanique de la bande de servitude du Kou par des espèces stabilisatrices et utilitaires et des balises	La bande de servitude du Kou a été délimitée avec 12 balises en béton armé et la plantation d'espèces stabilisatrices sur 1 Km
		Réalisation de diguettes filtrantes	Des diguettes filtrantes ont été réalisées sur 1 Km
CLE MOUHOUN TA	Site école de protection des berges du Mouhoun	Délimitation biologique de la bande de servitude du Mouhoun par des espèces stabilisatrices et utilitaires	La bande de servitude du Kou a été délimitée sur 5 Km
		Réalisation d'un champ école irrigation	Un champ école d'irrigation a été réalisé
CLE VRANSO 3	Site école de protection des berges du barrage de Seboun	Plantation linéaire pour délimiter la bande de servitude des berges	Plantation linéaire pour délimiter la bande de servitude des berges sur 1 Km de part et d'autre de la rive
		Délimitation biomécanique des couloirs d'accès à l'eau pour le bétail	Deux (02) couloirs d'accès à l'eau pour le bétail ont été réalisés et délimités chacun avec 6 balises sur 500 m
		Réalisation des diguettes antiérosives pour la protection du barrage	Des diguettes antiérosives pour la protection du barrage de Seboun ont été réalisées sur 1km

STRUCTURES	INTITULES SITE ECOLE	ACTIVITES DU SITE ECOLE	RESULTATS OBTENUS
CLE BOUGOURIBA 7	Site école d'amélioration des pratiques de traitement d'or et de gestion des résidus toxiques pour la protection des ressources en eau de la Bougouriba	Délimitation biomécanique du site de traitement par une haie vive et des balises	Le site de traitement a été délimité avec des plants sur 600 mètres
		Réalisation d'une diguette filtrante en amont du site pour la déviation des eaux de ruissellement	Une diguette filtrante a été réalisée en amont du site pour la déviation des eaux de ruissellement sur 100 m
		Réalisation une diguette filtrante en aval du site pour la rétention des résidus de traitement	Une diguette filtrante a été réalisée en aval du site pour la rétention des résidus de traitement sur 100 m
		Réalisation des modèles d'ouvrages de traitement de l'or et de stockage des résidus toxiques	Quatre (04) modèles d'ouvrages de traitement de l'or et de stockage des résidus toxiques ont été réalisés

❖ Illustration des réalisations des sites écoles GIRE

• CLE Bougouriba 7

Ancien modèle d'ouvrage de traitement de l'or au cyanure



Nouveau modèle d'ouvrage étanche de traitement de l'or au cyanure



Photo 23 : Modèle d'ouvrage étanche de traitement de l'or au cyanure

- CLE KOU



Photo 24 : Innovation locale de colmatage de brèche du Kou (gauche) et traitement de ravines dans la forêt classée du Kou (droite)

- CLE VRANSO 3



Photo 25 : Modèle agro-écologique sur les berges du barrage de Seboun



Photo 26: Balises du couloir d'accès à l'eau du barrage de Seboun

- **CLE MOUHOUN TÂ**



Photo 27 : Stratégie de soustraction de l'exploitation agricole des berges du Mouhoun par l'arboriculture fruitière



Photo 28 : Champ école d'irrigation localisée des plants

❖ **Poursuivre le monitoring des eaux de surface et des eaux souterraines dans le bassin du Kou**

- **Suivi des piézomètres**

Dans le cadre des projets ERES, RESO et VREO des piézomètres ont été réalisés sur le bassin versant du Kou afin de mener diverses études hydrogéologiques. Ainsi, l'AEM réalise des suivis mensuels de ces piézomètres pour mieux cerner les fluctuations de la nappe et comprendre son comportement hydrodynamique. En 2020, des missions de suivi ont permis de collecter des données sur le niveau statique et la température de l'eau.

Ces paramètres ont été suivis sur les vingt-cinq (25) piézomètres repartis sur le bassin du Kou sur un potentiel d'environ deux cent vingt-cinq (225) piézomètres.

De l'analyse des données collectées de 1994 à 2020, une baisse significative est constatée au niveau de la nappe de plus deux (02) m sur l'ensemble des piézomètres au mois de Juin. Cette baisse pourrait s'expliquer par la modification de l'occupation du sol sur le bassin versant et par l'accroissement du prélèvement des eaux souterraines pour les besoins de production d'eau potable et des unités industrielles. Il serait donc judicieux de mener des études pour l'identification des zones potentielles de recharges afin de réaliser des aménagements pour les protéger et favoriser l'infiltration.

En perspective, l'Agence de l'Eau du Mouhoun à travers un mécanisme de suivi des ressources en eau qui sera élaboré en 2021, compte élargir le suivi à d'autres piézomètres et valoriser ces données pour guider les prises de décision dans le bassin du Kou en matière de connaissance et de gestion des eaux souterraines.

- **Entretien des stations piézométriques**

Des travaux d'entretien périodique des stations piézomètres suivies par l'Agence ont consisté :

- au soufflage des forages ayant une durée de vie de plus de 10 ans ;
- aux confections, poses et peintures des caissons métalliques ;
- à la fourniture et pose des cadenas ;
- au nettoyage du périmètre immédiat des piézomètres.

A l'issue des travaux, on note que deux (02) piézomètres ont été bouchés par des éléments solides lourds et la tentative de débouchage a été sans succès. Il a été constaté également la dégradation de l'équipement d'un forage entraînant la remontée du massif filtrant au cours du soufflage.



Photo 29 : Soufflage d'un piézomètre à Koumi



Photo 30 : Caissons après la fin des travaux

❖ **Suivi de la qualité de l'eau dans la zone industrielle de Bobo-Dioulasso, des forages de Boromo et des eaux de surface du Sourou**

Pour une mise en œuvre opérationnelle du suivi de la qualité de l'eau, une convention a été signée en début novembre 2020 entre le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) et l'Agence de l'Eau du Mouhoun pour l'analyse des eaux de puits et de forages de la commune de Boromo, des effluents industriels à Bobo Dioulasso et des eaux du fleuve Sourou.

❖ **Suivi de la qualité des eaux de forage dans la commune de Boromo**

Au total, quatre-vingt-dix (90) échantillons ont été prélevés au cours de l'année 2020 dans neuf (09) villages de la commune de Boromo. Il s'agit des villages de Koho, Ouahabou, Nanou, Ourobonon, Lapara, Wanko, Virou, Signoguin et Boromo. Les paramètres qui sont analysés sont l'arsenic, les streptocoques fécaux et les coliformes totaux. Un rapport technique en cours d'élaboration permettra de partager les résultats d'analyse avec les autorités indiquées afin des décisions soient prises pour la préservation de la santé des populations.

- **Suivi du rejet des effluents industriels**

Pour s'assurer de la qualité des rejets des sociétés et unités implantées non reliées au réseau de la station de traitement et d'épuration (STEP) de l'ONEA à Bobo Dioulasso et des rejets issus de la STEP, l'Agence de l'Eau du Mouhoun a prélevé vingt-sept (27) échantillons. Les points de prélèvement retenus sont les sorties de rejet de la société ANATRANS, Twellium Industries,

IOF, les fuites de l'abattoir dans le cours d'eau Houet et les points du cours d'eau Houet situés en amont et aval du déversement de la STEP. Les paramètres qui seront analysés sont le phosphore total, les fluorures, les streptocoques fécaux, les coliformes fécaux et les œufs d'helminthes. Les résultats d'analyse des œufs d'helminthes d'indiquent pas un problème particulier. Par contre, il convient de préciser que l'analyse des autres paramètres est en toujours cours.

- **Suivi de la qualité des eaux de surface du cours d'eau Sourou**

Le suivi de la qualité des eaux du cours d'eau Sourou s'inscrit dans la cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de Mise en Valeur de la vallée du Sourou (AMVS) suite au constat d'une mort inhabituelle de poissons. Il a pour objectif d'établir le lien entre la mort des poissons et les activités menées sur les berges du Sourou.

Au cours de l'année 2020, vingt-quatre (24) échantillons ont été prélevés pour analyse. Les paramètres analysés sont essentiellement les nitrates, le phosphore total et les pesticides sur eau. Les prélèvements ont été effectués dans les villages de Badala, Noakuy, Lery, Kassa, Koussiri et Tiogo. Les résultats disponibles en dehors des nitrates n'indiquent pas des teneurs excessives.

- ❖ **Aménagement des sources d'eau**

Des travaux d'aménagement de quatre (04) sources d'eau situées dans les villages de Pala, Kassanga, Mê et Kokoroba ont été réalisés par l'Agence de l'Eau du Mouhoun. Ces travaux ont consisté en fonction des sites à :

- la réhabilitation des bassins de captage existants ;
- la réalisation des bassins de captage et de collecte ;
- la pose ou réfection de système de tuyauterie en PEHD ;
- la confection et pose de poly tank et accessoires ;
- la réalisation d'abreuvoirs ;
- le nettoyage et assainissement général des lieux.



Photo 31 : Poly tank servant de réservoir tampon (Mê)



Photo 32 : Abreuvoir (Mê)



Photo 33 : Vue avant travaux (Kassanga)



Photo 34 : Vue après travaux (Kassanga)

❖ **Délimitation de la bande de servitude du barrage de Soum**

En 2020, les travaux ont consisté à la poursuite de la délimitation de la bande de servitude du barrage de Soum par trois cent cinquante (350) balises en béton armé, sur une longueur de trente-cinq (35) Km. Les travaux menés par l'AEM depuis 2016 sur ce barrage ont permis de délimiter une distance totale de soixante-sept (67) Km. Cependant, ces travaux méritent d'être poursuivis sur une distance totale de 70 Km pour couvrir totalement la bande de servitude de cette retenue d'eau.



Photo 35 : Vue des balises en finition



Photo 36 : Plaque signalétique des travaux

❖ Plan d'action de gestion et de protection du barrage de Samendéni

L'Agence de l'Eau du Mouhoun a entrepris en 2020 l'élaboration d'un plan d'action pour assurer la gestion et la protection optimale du barrage de Samendéni.

Les activités réalisées en 2020 sont les suivantes :

- l'identification des villages riverains du plan d'eau Samendéni ;
- la rencontre d'information des leaders locaux ;
- la réalisation d'entretien de groupe auprès des groupes cibles identifiés ;
- la tenue des assemblées villageoises.

L'élaboration et la tenue de l'atelier de validation du plan d'action sont prévues pour 2021.

❖ Réalisation d'une étude pour l'inspection du barrage vannes de Léry

L'Agence de l'Eau du Mouhoun poursuit les actions de réhabilitation afin de pérenniser les acquis du Compact conformément aux directives du MCC et par l'engagement du Gouvernement du Burkina Faso. C'est dans ce sens qu'au-delà des activités d'entretien menées en 2017 et 2019 sur le barrage, l'AEM a réalisé une étude diagnostique du barrage.

Cette étude a permis de faire ressortir :

- l'état des lieux du barrage ;
- l'état des joints entre les plots ;
- l'état des ouvrages (prises d'eau, vidange de crue, vidange de fond...) ;

- le plan d'action d'intervention.

Les travaux urgents identifiés par l'étude sont les suivants :

- le débroussaillage de la digue
- le remblai argileux de ravinement pour talus
- la fourniture et pose des joints des vannes
- la fourniture et pose des joints des poutrelles
- la maintenance du système de manivelle des vannes
- le redressement de palan tordu des vannes

Le montant des travaux urgents est estimé à **treize millions neuf cent soixante-trois mille cent vingt-neuf** (13 963 129) francs CFA. Le montant total des travaux d'entretien du barrage a été estimé par cette étude à **cinquante-cinq millions quarante-huit mille quatre cent soixante-seize** (55 048 476) francs CFA.

9. Situation de l'exécution des activités menées en collaboration avec d'autres partenaires

❖ Activités du Projet UE/ONG (Consortium AEM-AEC-Eau Vive)

• Formation des CLE en Approche Fondée sur les Droits Humains

En 2020, le renforcement de compétence a permis d'initier les membres de cinq (05) CLE aux notions et principes de bases de l'AFDH. Au total, quinze (15) membres issus des CLE Vranso 3, Balé 7, Poni 2, Bougouriba 7 et Mouhoun Tâ ont été formés.

• Signature de conventions avec les Radios

L'objectif de cette activité était de contribuer à la couverture médiatique des travaux des instances de l'AEM (Comité de Bassin, Conseil d'Administration) et des Assemblées Générales (AG) de cinq (05) comités locaux de l'eau par les radios locales. Ainsi, deux conventions ont pu être établies entre l'AEM et deux radios de son espace. Il s'agit de radio Bobo et la radio Salaki à Dédougou.

En 2020, La Radio Salaki a pu couvrir les travaux de deux (02) AG des CLE Mouhoun Tâ et Vranso 3. Elle a également pu tenir deux (02) émissions radiophoniques interactives au niveau des CLE Mouhoun Tâ et Vranso 3 sur les thématiques de la GIRE. Quant à la RTB 2 Bobo, elle a pu réaliser :

- une couverture des travaux de la session 2020 du comité de Bassin de l'AEM ;
 - une couverture de l'Assemblée Générale du CLE Kou ;
 - une émission radiophonique interactive avec la participation du CLE et l'AEM sur les thématiques de la GIRE.
- **Formation des exploitants agricoles aux techniques peu consommatrices d'eau et à l'utilisation d'engrais et de pesticides d'origine organique**

Cette formation a permis d'outiller cent cinquante (150) producteurs de la plaine irriguée de Bama en techniques d'utilisation d'engrais et pesticides d'origine organique et en techniques économes d'eau.



Photo 37 : Séance de préparation de pesticides à base de feuilles de neem

- **Réalisation de deux (02) puits pastoraux**

La réalisation de deux (02) puits pastoraux dans l'EC-Mouhoun a permis de garantir l'alimentation en eau des animaux et atténuer les piétinements des berges. Ces puits bétonnés ont été réalisés dans les villages de Sossogona et le camp peulh de Nasso, dans la commune de Bobo Dioulasso.



Photo 38 : Puits pastoral réalisé à Sossogona

- **Aménagement des sources d'eau**

Le répertoire des sources d'eau constitué par l'AEM a été exploité dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ainsi, trois (03) sources d'eau ont été retenues pour l'aménagement. Il s'agit des sources d'eau situées dans les villages de Kokorowé, Dingasso et Sougalodaga. Les travaux ont consisté en fonction des sites à :

- la réfection des bassins de captage existants ;
- la réalisation des bassins de captage ;
- la pose de système de tuyauterie en PEHD ;
- la réalisation de cordons pierreux autour des sources.

❖ **Projet de Valorisation Agricole des petits Barrages (ProValaB)**

Le Burkina Faso a bénéficié de l'appui de l'Agence Suédoise de Coopération au Développement International (ASDI) pour la mise en œuvre du Projet de Valorisation Agricole des petits Barrages (ProValaB) avec l'appui d'une équipe de consultants. Ce projet intervient sur dix-sept (17) sites de petits barrages situés dans les espaces de compétence de quatre (04) Agences de l'Eau dont celui du Mouhoun.

Dans le cadre des actions de protection et de restauration proposées sur le barrage de Sourgou dans le Boulkiemdé, le projet a établi un protocole avec l'Agence de l'Eau Mouhoun.

Ainsi, il a été réalisé des cordons pierreux sur 600 m au niveau du barrage de Sourgou par l'approche de Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO).



Photo 39 : Implantation des cordons pierreux par approche HIMO avec ProValaB

10. Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)

❖ **Appui financier aux services police de l'eau**

Pour le compte du premier semestre, il s'est agi d'apporter aux SPE le financement prévu dans les protocoles d'accords pour la réalisation des activités. Le déblocage des fonds a eu lieu en mai 2020. Le montant total débloquent était de **soixante-dix millions** (70 000 000) de Francs CFA.

❖ **Formation des agents SPE à l'utilisation des kits qualité de l'eau**

L'atelier de formation des agents des SPE sur l'utilisation des kits d'analyse *in situ* des paramètres de la qualité de l'eau a concerné trente-six (36) agents des neuf (09) DREA qui n'avaient pas encore reçu les kits d'analyse. Les régions concernées ont été celles de l'Est, le Sud-Ouest, le Centre Sud, le Centre Est, la Boucle du Mouhoun, le Plateau Central, le Centre Ouest, les Cascades et le Sahel.

❖ **Tenir un atelier bilan des activités des SPE.**

L'atelier a regroupé tous les SPE des 13 régions, les AE et le SP/GIRE. Il a permis de capitaliser les leçons et expériences des SPE pour 2020 et de procéder à la programmation des activités de 2021.

A titre de bilan les actions des SPE ont permis :

- la sensibilisation de 2653 usagers de l'eau autour de 79 barrages, de 40 unités industrielles et de 355 assujettis à la CFE ;
- la libération des bandes de servitudes de 12 barrages (Samendéni, Diéri, Chantal COMPAORE, Guiti, Yaongo, Seilmiga, Koakin, Dala, Moussoudougou Lalgaye, Lagdwenda et Gazendouré) ;
- la sanction de 51 structures ne respectant pas la réglementation relative aux IOTA et de 163 usagers personnes physiques;
- l'établissement de 100 PV.

Confère tableau ci-dessous pour le bilan capitalisé 2015-2020 des activités des SPE.

Tableau 12 : Bilan capitalisé des actions de la police de l'eau

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BANDES DE SERVITUDE						
Nombre de barrages où il y a eu une action sur la bande de servitude	0	15	24	46	64	79
Nombre d'usagers sensibilisés sur la bande de servitude	500	1155	1130	2537	6985	2653
Nombre de barrages dont les berges ont été libérés	0	0	0	0	10	12
RESPECT DES IOTA						
Nombre d'industries conformes à la réglementation	5	22	9	9	43	24
Nombre de producteurs d'eau préemballée recensés	0	50	69	136	202	238
Nombre de producteurs d'eau conformes à la réglementation	0	12	28	61	133	118
Nombre de structures sanctionnés suite au non-respect des IOTA	0	0	0	0	32	51
ASSAINISSEMENT						
Nombre d'industries visitées et sensibilisés	35	25	14	9	50	40
Nombre d'industries conformes	5	22	9	4	28	18
CONTRIBUTION FINANCIERE EN MATIERE D'EAU						
Nombre d'assujettis sensibilisés	34	68	69	135	233	355
Nombre d'assujettis qui se sont conformés suite à la sensibilisation	0	12	12	27	30	96
REPRESSION						
Nombres de procès-verbaux dressés	0	6	29	13	160	100
Nombre de sanctions	0	6	20	9	211	163

* Nature des sanctions : Pécuniaire, judiciaire, administrative (suspension, fermeture, etc.)

Le montant des amendes perçu au titre de la police de l'eau pour le trésor public est de **douze millions trois cent vingt-quatre mille** (12 324 000) francs CFA.

❖ **Assermentation des agents SPE**

La mise en œuvre de la mission de police judiciaire est conditionnée par la prestation de serment des agents en charge de sa mise en œuvre.

En 2020, vingt et un (21) agents ont prêté serment dans les treize régions.



Photo 40 : Quelques photos de la cérémonie de prestation de serment

❖ **Elaboration des textes complémentaires de la CFE**

En rappel, la loi sur la contribution financière en matière d'eau (CFE) adoptée en 2009 comporte trois volets à savoir (i) la taxe de prélèvement de l'eau brute, (ii) la taxe de pollution de l'eau et (iii) la taxe de modification du régime de l'eau.

❖ **Taxe de prélèvement de l'eau brute**

Pour l'année 2020, les projets de documents finaux du volet agro-sylvo-pastoral (projet de décret et rapport des concertations) transmis au Cabinet du MEA pour introduction en conseil de Ministres ont été amendés et retournés à la DGRE avec instruction de poursuivre les concertations avec les ministères du développement rural.

❖ **Taxe de pollution de l'eau**

Pour l'année 2020, les concertations se sont poursuivies dans les espaces de compétences des agences de l'eau du Gourma et du Liptako. L'atelier national de validation du rapport synthèse est prévu pour le premier semestre 2021. A l'issue de l'atelier national de validation, le rapport et les différents projets seront introduits au niveau du cabinet du MEA en vue de leur adoption en conseil de ministre.

❖ **Taxe de modification du régime de l'eau**

En 2020, l'étude a abouti à un état des lieux sur la modification du régime de l'eau et une proposition de cadre juridique pour l'application de la taxe de modification du régime de l'eau. La validation des textes juridiques est attendue en 2021.

❖ **Définition d'une stratégie pour la mise en œuvre de la réglementation sur les IOTA**

Un comité technique a été mis en place pour l'élaboration d'une étude diagnostique sur la mise en œuvre des textes relatifs aux IOTA. Ce diagnostic a fait ressortir des difficultés en lien avec les textes existants et le nouveau cadre institutionnel. Ainsi, une stratégie de mise en œuvre a été formulée et sera validée au cours du premier semestre 2021.

❖ **Elaboration des bulletins et notes d'information hydrologiques**

L'activité consiste à donner la situation hydrologique nationale par l'élaboration de communications orales, de notes hydrologiques décennales et des bulletins hydrologiques mensuels.

Au 31 décembre 2020, quinze (15) notes hydrologiques décennales, quinze (15) communications orales et douze (12) Bulletins mensuels ont été élaborés. Ces différents documents ont été tous diffusés à travers la mailing list des partenaires du SNIEau (DREA, AE, ...) et sur le site web www.eauburkina.bf. Ils sont également disponibles au Centre National de Documentation et d'Information sur l'eau (CNDIEau).

❖ **Réalisation des travaux de réfection et de protection du réseau hydrométrique**

L'objectif de cette activité, c'est de réaliser les travaux de réfection et de protection afin de réparer les anomalies déjà identifiées et recensées sur les équipements. L'activité a été partiellement réalisée compte tenu de l'insécurité dans les régions du Sahel, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun et l'insuffisance des ressources financières affectées aux unités de collecte. Sur les 98 stations hydrométriques fonctionnelles, 48 ont été accessibles. Les travaux ont concerné 40 stations et porté sur le remplacement des échelles illisibles, le nivellement de la batterie d'échelles de certaines stations, l'extraction des données des enregistreurs automatiques et la relance des enregistreurs arrêtés.



Photo 41 : Installation de l'échelle 0-1 à la station de Wayen

❖ **Acquisition des équipements modernes pour le réseau piézométrique et effectuer les travaux**

Au cours de l'année 2020, les sondes automatiques de marque Héron acquises en 2019 ont été déployées sur le terrain. Ce sont au total 32 nouvelles sondes automatiques qui ont été déployées sur le réseau piézométrique national. Sur les 88 piézomètres fonctionnels, 72 sondes automatiques et 24 barlogs ont été déployés sur le terrain au niveau des sites piézométriques des régions du Centre-Ouest, Centre Sud, Boucle du Mouhoun, Nord et du Centre. Ces sondes permettront de disposer de données plus régulières et plus fiables pour améliorer la qualité du suivi des ressources en eau souterraines.

❖ **Suivi du réseau qualité des eaux**

L'activité consiste à prélever et à procéder aux analyses *in situ* et en laboratoire des échantillons d'eau prélevés sur l'ensemble des 80 sites d'échantillonnage du réseau qualité des eaux en deux périodes distinctes (basses eaux et hautes eaux). A la suite des deux campagnes d'échantillonnage et d'analyse, un rapport bilan a été élaboré sur la qualité des eaux à partir des données produites. Pour 2020, deux campagnes d'échantillonnage et d'analyse ont été effectuées sur 53 des 80 sites du réseau qualité. Les autres sites n'ont pas été suivis en raison de leur emplacement dans des zones d'insécurité notamment le Sahel et l'Est du pays.

❖ Etablissement de l'état des lieux de la qualité des eaux brutes du bassin de la Comoé

Cette activité consiste à établir l'état de référence de la qualité des ressources en eaux dans les bassins nationaux en vue de mieux les gérer. A l'image des deux (02) autres bassins (Nakanbé, Mouhoun), des prélèvements et des analyses *in situ* et en laboratoire des échantillons d'eau provenant d'un ensemble de points d'eau (puits, forages, barrages, lacs, mares ou tronçons de cours d'eau) ont été faits dans le bassin de la Comoé. Les résultats analytiques ont été produits et un rapport d'état des lieux de la qualité des eaux du bassin Comoé sera élaboré à partir desdites données par un comité.

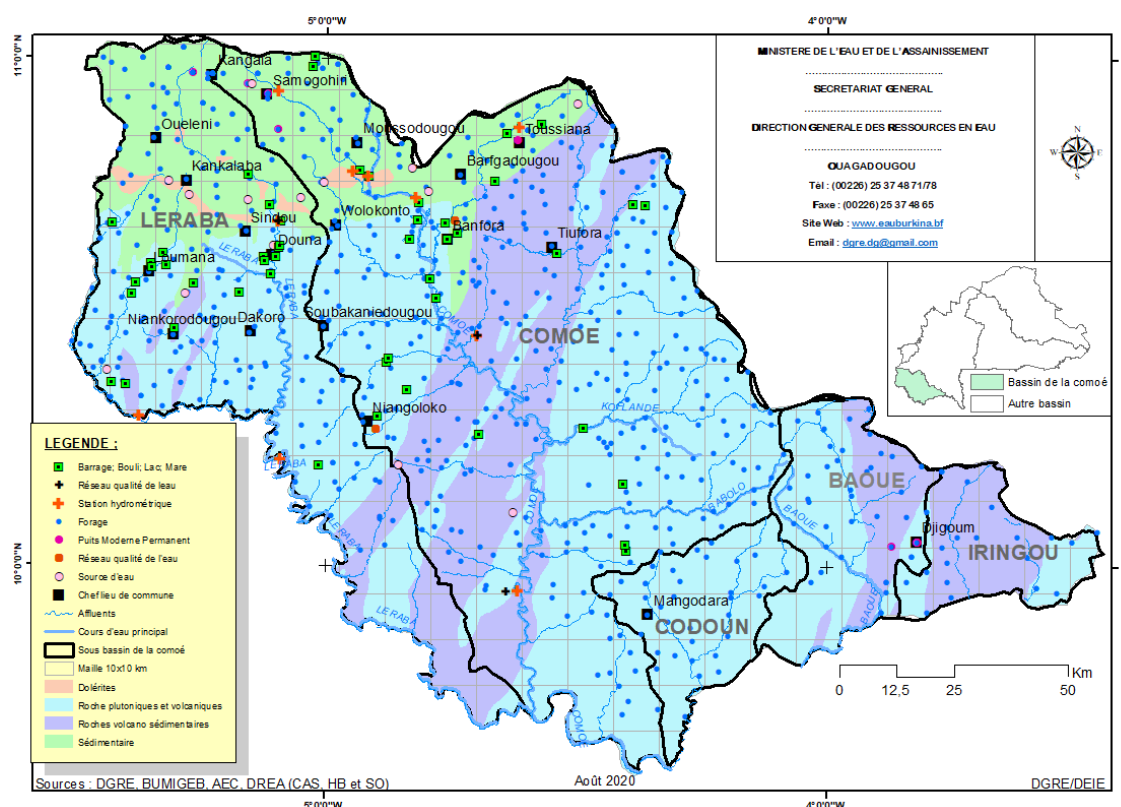


Figure 2 : Points d'échantillonnage de la qualité de l'eau dans le bassin de la Comoé

❖ Elaboration d'une stratégie nationale de suivi et d'évaluation des ressources en eaux du Burkina

Le processus d'élaboration du document sur la stratégie a débuté en 2019 avec la validation du rapport diagnostic. La poursuite de l'activité a été sanctionnée par la validation des orientations stratégiques par les acteurs les 12 et 13 mars 2020. Cette rencontre a permis de faire des propositions qui serviront à la formulation d'une vision partagée, et d'approfondir les cinq

thématiques clés de la stratégie qui sont : i) le suivi des ressources en eau et des usages, ii) la gestion des données, iii) le cadre institutionnel et organisationnel, iv) les ressources financières, v) les ressources humaines.

Le rapport a été finalisé par les consultants et la validation est prévue en 2021.

❖ Attribution des agréments techniques

L'attribution des agréments techniques est une activité qui consiste à assainir les systèmes de passation des marchés et de professionnaliser l'exécution des marchés dans les trois secteurs d'activités que sont : l'approvisionnement en eau potable, les barrages et aménagement hydro-agricoles ainsi que l'assainissement des eaux usées et excréta. A la fin de l'année, 04 sessions ont été tenues et la commission a pu examiner 447 dossiers et délivré 47 arrêtés. Les agréments signés au cours de l'année sont :

- pour les bureaux d'études 12 en approvisionnement en eau potable, 6 en assainissement et 7 en barrage et aménagement ;
- pour les entreprises 88 en approvisionnement en eau potable, 58 en assainissement et 63 en barrage et aménagement.

❖ Elaboration du document de synthèse annuelle du suivi des ressources en eau

Le document synthèse du suivi annuel des ressources en eau est destiné aux utilisateurs ayant besoin d'une vue globale de l'hydrologie du Burkina Faso, de l'information sur les cours d'eau et barrages représentatifs ou des renseignements sur les paramètres hydrogéologiques, hydro-chimiques et de la mise en œuvre de la réglementation sur l'eau. Les rencontres de cadrage, la collecte, le traitement des données et la rédaction du document ont été effectués. Le document a été édité et diffusé auprès des acteurs.

❖ Evaluation des débits des stations de Tempelga Bassieri Tourouba et Bonwalé

Au regard de l'envasement grandissant des cours et retenues d'eau, des actions d'urgence ont été initiées pour la compréhension du phénomène afin de planifier des mesures visant sa réduction. Le suivi pilote des débits solides entrant dans les barrages de Guiti et de Toécé dans la région du Nord s'inscrit dans cette logique. Ainsi, des concertations menées avec les différents membres du comité ont abouti au choix des stations suivantes :

- le Mouhoun à Nwokuy qui contrôle les flux à l'entrée du Sourou ;

- le Mouhoun à Douroula (ex Niompourou) qui contrôle les flux à la sortie du Sourou ;
- le Mouhoun à Tenado qui contrôle les flux en aval de la prise de l'ONEA à Tenado ;
- le Mouhoun à Boromo qui contrôle les flux à l'entrée du futur barrage de OUESSA dont les études sont très avancées.

Cette activité a été une occasion de renforcer les capacités des nouveaux agents à l'utilisation de l'ADCP pour des mesures de débit.



Photo 42 : Paramétrage de l'ADCP, jaugeage et mesure des débits

❖ **Appuyer l'organisation des ateliers de formation, d'information, de foras et réunions du CPR-Eau**

Les journées scientifiques et techniques ont été organisées à l'université Joseph KI ZERBO les 29 et 30 octobre 2020 sous le thème « **Gouvernance de l'eau au Burkina Faso : Quelles solutions pour la prévention et la gestion des conflits ?** ». Cette édition des journées scientifiques avait pour objectif d'échanger avec les acteurs du domaine scientifique et les professionnels du secteur de l'eau sur la problématique des conflits liés à la gestion de l'eau en vue de dégager des pistes de solutions pour mieux les prévenir et les gérer. Elles ont connu la participation de plus de 300 personnes, composés de chercheurs, des responsables et agents de l'administration publiques, des institutions internationales et sous régionales, des ONG et

associations, des étudiants, etc. Trente une (31) communications ont eu lieu relevant de quatre (04) sessions thématiques :

- Connaissances (quantitatives et qualitatives) des ressources en eau : collecte de l'information, modèles et mécanismes d'allocations équitables pour les usages et les écosystèmes
- Territorialité et ressources en eau partagées : coopération, prévention et gestion des conflits
- Gestion des eaux pluviales : outils de prévention et responsabilité des parties prenantes face aux catastrophes ;
- Cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la gestion de l'eau : droits et devoirs des usagers.

En marge des communications, des stands d'exposition ont été dressés et animés.

A l'issue des échanges, des recommandations aussi pertinentes les unes que les autres ont été formulées à savoir :

- la transmission des actes des journées scientifiques aux autorités ;
- la mise à jour de la cartographie des zones à risque et la vulgariser à travers les médias ;
- la prise en compte des pratiques coutumières dans la mise en place des CLE.



Photo 43 : aperçu de l'ambiance autour des stands

11. Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

❖ Organisation et tenue des sessions du comité de revue

La première session ordinaire du comité de revue du Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PNGIRE) de l'année 2020 s'est tenue le 04 février 2020 à Ouagadougou dans la région du Centre. Placée sous la présidence de Monsieur Alassoun SORI, Secrétaire Général du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, cette session a examiné la mise en œuvre des recommandations des sessions antérieures du comité de revue, le bilan des activités 2019 et la programmation 2020.

De l'examen du bilan au 31 décembre 2019, il est ressorti que sur 972 tâches programmées, 709 tâches ont été réalisées, 34 partiellement réalisées, 10 en démarrage et 219 non réalisées conduisant à un taux factuel d'exécution de 77,47% et à un taux pondéré d'exécution de 75,27% contre 79,21% en 2018. Ce taux d'exécution a été jugé satisfaisant au regard du contexte difficile dans lequel les activités ont été menées.

L'année 2020 a connu l'intégration du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) comme un projet du programme budgétaire GIRE. La zone d'intervention de la composante Burkina Faso du PIDACC/BN couvre 68 communes situées dans les régions de l'Est, du Centre-Est, du Plateau Central, du Centre-Nord, du Sahel et des Hauts-Bassins. Le coût global de mise en œuvre de ce programme s'élève à 8,709 milliards de francs CFA sur une durée de 06 ans.

De l'examen des recommandations, il est ressorti que la dynamisation des sites web des structures de mise en œuvre de la GIRE a été partiellement exécutée du fait du non fonctionnement de celui de l'agence de l'eau du Mouhoun. Cette recommandation a donc été reconduite. Il a été également recommandé de prendre en compte les interventions de tous les partenaires dans les rapports bilan et de programmation.

Pour le suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations, le Secrétaire Permanent a été interpellé.

La deuxième session ordinaire du comité de revue du PNGIRE de l'année 2020 s'est tenue le 17 juillet 2020 à Ouagadougou dans la région du Centre. Cette session a examiné la mise en

œuvre des recommandations des sessions antérieures du comité de revue, le bilan semestriel des activités 2020 et la révision du PTB 2020.

L'examen du bilan au 30 juin 2020, indiquait un taux d'exécution pondérée de 40,75% contre 45,44% à la même période en 2019 et le taux d'exécution financière semestrielle consolidé du PTB 2020 était de 28,31%.

Ce taux d'exécution a été jugé satisfaisant au regard du contexte difficile dans lequel les activités ont été menées (pandémie de la COVID19 et situation sécuritaire).

❖ **Elaboration du Plan d'Action 2021-2025 du PNGIRE**

Le PNGIRE 2016-2030 approuvé par Arrêté N°2016-016/MEA/CAB du 9 juin 2016 comporte dans sa mise en œuvre trois phases quinquennales. La mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 s'achevant, des consultants ont été recrutés pour l'élaboration du document du Plan d'Action qui couvre la période 2021-2025.

Au 31 décembre 2020, le rapport de démarrage a été validé par le comité de suivi mis en place à cet effet. Un rapport provisoire a été déposé par les consultants et est en cours d'examen.

❖ **Elaboration de la base de données des CLE des AE du Burkina Faso**

Pour faciliter la capitalisation des données sur les CLE et harmoniser les approches dans toutes les Agences de l'eau, le Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en collaboration avec lesdites agences, a initié un processus d'élaboration d'une base de données. Les livrables suivants ont été présentés en atelier national :

- une version provisoire de la base de données,
- une fiche de collecte des données sur les CLE ;
- un guide d'utilisation de la base de données.

A la suite de cet atelier, les observations et amendements des livrables ont été pris en compte. Aussi, le déploiement de la base au niveau des Agences et la conception d'un système d'intégration des données au niveau national ont-ils été réalisés.

Les Agences de l'eau ont été invitées à prendre les dispositions pour apporter le maximum d'information sur les CLE de leur espace. Les données ont été apportées sous différents formats (papier, fichiers Excel, Word, image, ...) et leur traitement a permis d'intégrer dans la base les données sur 50 CLE effectivement mis en place avec 1 614 membres d'Assemblées Générales et les détails sur 597 activités menées.

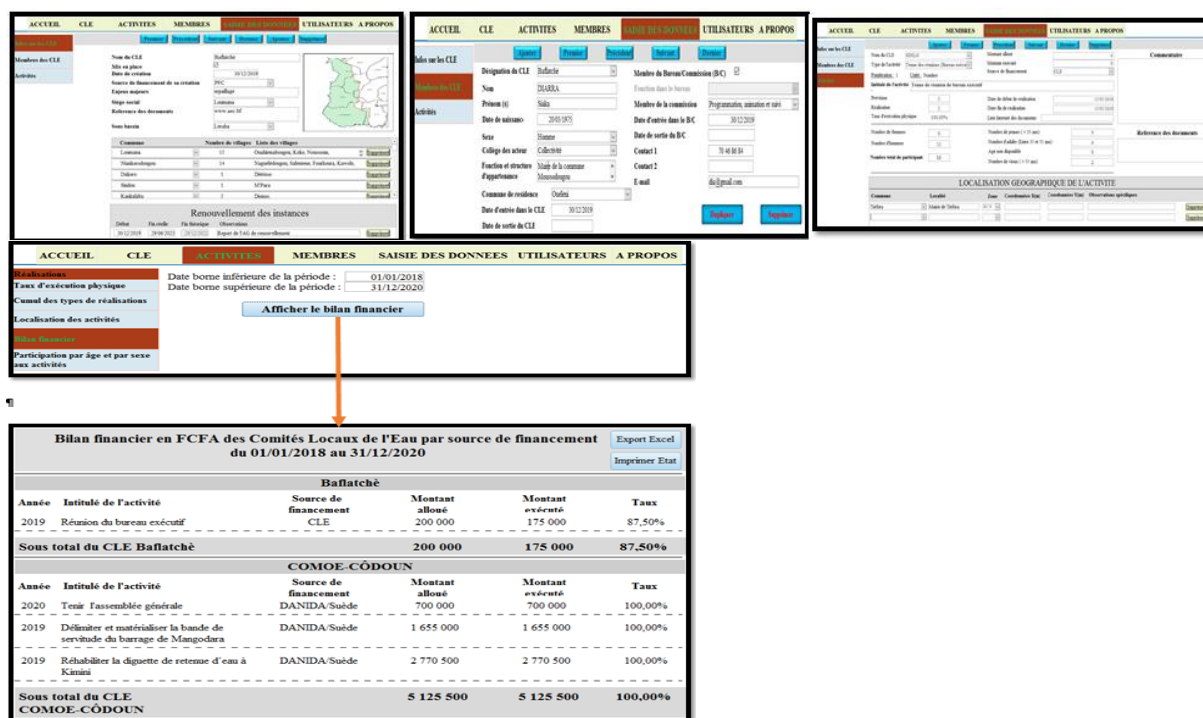


Photo 44 Quelques captures d'écran de l'interface de l'application

❖ Tenir les sessions du Conseil National de l'Eau (CNEau)

Au cours de l'année 2020, le CNEau a tenu sa session ordinaire du 03 au 04 décembre à Manga, dans la région du Centre Sud. Au cours de la session, les conseillers ont examiné la Stratégie Nationale de l'Eau (SNE) aux fins de sa validation, étape majeure avant son adoption. Les documents des Programmes mis en œuvre dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été également présentés aux Conseillers en vue de susciter des recommandations et des orientations pour une bonne exécution de ces programmes. Il s'agit du Programme d'Approvisionnement en Eau et Assainissement (PAEA) et du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN). Une étude sur la caractérisation hydrogéologique et potentialité en eau souterraine en milieu de socle cristallin : cas de la feuille de Ouagadougou a aussi été l'objet d'une présentation.

Suite à ces présentations, les recommandations suivantes ont été formulées :

- au regard de la crise sanitaire mondiale COVID 19 et de l'insécurité dans certaines zones d'intervention du PAEA, évaluer leurs impacts sur la mise en œuvre du programme et négocier avec les partenaires techniques et financiers sur cette base une rallonge du délai d'exécution du programme ;
- compte tenu de la dépendance entre nappes superficielles, nappes profondes et les quantités de pluies, mener des études pour identifier les zones de recharge de la nappe ;

- vu la perméabilité des toits des aquifères profonds et l'évolution de l'urbanisation, préserver les zones du pays qui abritent de grands réservoirs d'eau souterraine.

❖ **Appui et suivi de l'élaboration des SDAGE**

L'année 2020 a été ponctuée par des activités relatives à l'élaboration des états des lieux dans le cadre des SDAGE des espaces de compétence de l'AEL et de l'AEG.

La mise en cohérence des études thématiques a abouti à un document provisoire de l'état des lieux qui a été examiné par le comité de suivi de l'élaboration du SDAGE. La prise en compte des amendements est en cours et assurée par l'Assistance Technique de COWI.

Le contrat d'assistance technique de COWI au SP/GIRE ayant pris fin en novembre 2020, des concertations sont en cours pour le recrutement d'une assistance technique dans l'optique d'appuyer la finalisation du SDAGE.

❖ **Elaboration d'un document de capitalisation des expériences de recouvrement de la CFE**

Depuis l'entrée en vigueur de la contribution financière en matière d'eau, les Agences de l'eau à travers leurs chaînes financières ont utilisé plusieurs expériences pour le recouvrement de la taxe parafiscale. Ces expériences diffèrent d'une Agence à l'autre avec des résultats souvent mitigés.

Le document de capitalisation a fait ressortir les principaux enseignements tirés des procédures expérimentées par les Agences de l'Eau. Sur cette base, des recommandations ont été formulées pour l'amélioration du recouvrement de la CFE.

Le document est un récapitulatif des informations utilitaires pour harmoniser et faciliter le recouvrement de la CFE. Ce document rappelle les différentes phases de la procédure de recouvrement allant de l'ordinaire au contentieux.

En plus, il rappelle le rôle de chaque structure et acteur devant intervenir dans le processus de recouvrement afin d'améliorer l'administration et l'opérationnalisation des actes de recouvrement.

❖ **Suivi de l'adoption des textes du sous-secteur Eau et Assainissement**

Le suivi des textes de l'ensemble du sous-secteur Eau et Assainissement est assuré par un comité composé de toutes les directions générales de Ministère de l'Eau et de l'Assainissement,

la Direction Générale de l'ONEA, deux (02) directions générales d'Agences de l'Eau, la Direction Générale de l'Economie et de la Planification du MINEFID et le Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres. Les travaux du comité sont présidés par le SP-GIRE.

A titre de bilan, le comité a :

- facilité l'adoption de plusieurs textes et documents du sous-secteur de l'Eau et de l'Assainissement ;
- aidé les structures responsables des textes et documents à élaborer les actes devant intervenir dans le circuit d'adoption (notes techniques, rapport en conseil de Ministres ou de cabinet, arrêtés ou décrets d'adoption) ;
- prodigué des conseils et proposé des astuces pour l'élaboration et/ou l'adoption des documents et textes réglementaires ;
- fait des plaidoyers auprès des acteurs majeurs du sous-secteur pour faciliter l'élaboration et l'adoption de certains documents ou textes juridiques notamment leur passage à la Commission Nationale pour la Planification du Développement (CNPD) et/ou au CNEau.

❖ **Elaboration d'un guide pour la protection des ressources en eau et des milieux connexes**

Le guide pour la protection des ressources en eau et leurs milieux connexes est un document de référence pour les différents aspects de protection, préservation, et restauration des ressources en eau.

Ce document propose une harmonisation des approches dans la protection des ressources en eau afin d'optimiser les interventions des différents acteurs dans les actions de protection desdites ressources.

Un groupe de travail composé des structures du MEA, de l'agriculture, de l'environnement, des ressources animales a été mis en place aux fins de faire l'assurance qualité du document.

❖ **Formation des responsables du SP/GIRE et des structures de mise en œuvre en communication et relations médias**

La formation des responsables du SP/GIRE et des structures de mise en œuvre en communication et relations médias a été initiée par le Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en eau (SP/GIRE) et a vu la participation de 25 personnes issus du SP/GIRE, des Agences de l'Eau et de la Direction Générale des Ressources Eau. Elle avait pour objectif de permettre aux participants de :

- comprendre l'importance de la communication dans la mise en œuvre du PN-GIRE ;
- savoir préparer et présenter une communication et maîtriser la prise de parole en public ;
- être outillés sur le leadership
- savoir répondre/faire face aux sollicitations des médias.

La formation a été animée par le Pr Serge Théophile BALIMA. Plusieurs modules ont été développés à savoir entre autres, les obstacles à la communication ; la communication interpersonnelle et la communication d'influence, l'approche participative et son application à la gestion de l'Eau, la pratique des relations avec la presse et les médias. A la fin de la formation, des attestations de participation ont été remises aux participants.

La formation a été animée par le Pr Serge Théophile BALIMA. Plusieurs modules ont été développés à savoir entre autres, les obstacles à la communication ; la communication interpersonnelle et la communication d'influence, l'approche participative et son application à la gestion de l'Eau, la pratique des relations avec la presse et les médias.

❖ **Production et diffusion de microprogrammes pour la protection des ressources**

Pour mieux sensibiliser les usagers pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de protection des ressources en eau, le SP/GIRE a produit trois microprogrammes portant sur l'interdiction de mener des activités agricoles sur les berges, l'impact de l'usage des produits chimiques dans l'orpaillage et l'impact de l'usage des produits pesticides et herbicides dans le maraichage. Ces microprogrammes ont été réalisés par *Théâtre de l'Espoir* de Hyppolite Ouangraoua dit Babouanga. La diffusion de ces microprogrammes est prévue en 2021. Dans le même registre, l'AEC a réalisé des spots et microprogrammes avec la radio Munyu de Banfora sur les thématiques en lien avec la GIRE afin de sensibiliser les populations sur les impacts des engrais chimiques sur la ressource en eau, l'usage des eaux souterraines dans la maraichère-culture comme une alternative pour la protection des berges des plans et cours d'eau et les conséquences des activités d'orpaillage sur la ressource. Les microprogrammes ont été diffusés 265 fois sur quatre (04) radios à savoir la Voix du Verger à Orodara, la RTB2 Gaoua, la radio Tériya de Banfora et la radio ARC FM de Niangoloko). Un spot portant sur l'impact de l'orpaillage a été diffusé 124 fois en langue française, Dioula, lobiri et dagara.

Pour sensibiliser les usagers pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de protection des ressources en eau, trois microprogrammes ont été produits. Ils portent sur l'interdiction de mener des activités agricoles sur les berges, l'impact de l'usage des produits chimiques dans l'orpaillage et l'impact de l'usage des produits pesticides et herbicides dans le maraichage. Ces

microprogrammes ont été réalisés par *Théâtre de l'Espoir* de Hyppolite OUANGRAOUA dit Babouanga. La diffusion de ces microprogrammes est prévue en 2021



Photo 45 : image extrait d'un des microprogrammes

❖ Renforcement de la visibilité des acteurs et structures de la GIRE

La couverture médiatique des différentes activités GIRE à savoir les sessions des comités de revue et du CNEau, la tenue du Cadre Sectoriel de Dialogue Environnement, Eau et Assainissement, les patrouilles de la police de l'eau, les ateliers de réflexion a permis de renforcer la visibilité de ces structures et acteurs de la GIRE.

II. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE ANNUEL DU PTB 2020

1. **Financement DANIDA/Suède**

Tableau 13 : Rapport financier synthétique DANIDA/Suède au 31/12/2020

Structures	Budget initial 2020	Budget révisé 2020	Dépenses exercice 31/12/2020	Taux d'exécution 31/12/2020
SP/GIRE	837 828 500	550 554 000	402 406 551	73,09%
AEG	443 346 500	420 793 225	213 750 680	50,80%
AEL	340 071 000	249 927 500	148 411 888	59,38%
AEC	287 468 500	246 029 750	182 958 110	74,36%
AEM	326 699 300	266 181 550	172 166 720	64,68%
AEN	602 877 600	630 856 200	429 334 443	68,06%
DGRE	727 293 100	828 763 600	810 070 631	97,74%
CONSOLIDE	3 565 584 500	3 193 105 825	2 359 099 023	73,88%

Le taux d'exécution financière consolidée du PTB 2020 financement DANIDA/Suède est de **73,88%** contre 69,33% à la même période en 2019. Le taux moyen d'exécution de 50,80% de l'AEG s'explique par les difficultés de financement des CLE.

En incluant la contrepartie nationale, taux d'exécution financière consolidée du financement PFC monte à 75,94%.

Le tableau ci-dessous donne la situation des dépenses et des décaissements depuis le démarrage du programme.

Tableau 14 : Etat d'exécution de la convention au 31 décembre 2020 (en millions de F CFA)

Budget total conventions (ASDI-DANIDA)	Montant initial	2017		2018		2019		2020	
		Décaissem	Dépenses	Décaissem	Dépenses	Décaissem	Dépenses	Décaissem	Dépenses
	11 385	3 239,93	1 685,99	2 639,68	2 156,69	2 635,05	2 776,68	2 061,24	2 359,10
Cumul		3 239,93	1 685,99	5 879,61	3 842,68	8 514,66	6 619,36	10 575,9	8 978,46
Reliquats au 31/12		8 145,07		5 505,39		2 870,34		809,1	
Solde au 31/12/2020									2 406,54

2. Contrepartie nationale

Sur un budget initial prévisionnel de 805 424 712 F CFA, au titre de la contrepartie nationale, les dépenses se sont élevées à 804 076 466 FCFA, soit un taux d'exécution de **98,80%** contre **95,30%** en 2019. Cette performance s'explique par la bonne exécution des marchés publics.

III. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM) 2020

La mise en œuvre des activités du PNGIRE pour l'année 2020 a occasionné l'inscription de **deux cent quatre-vingt-sept (317)** marchés au profit de toutes les structures d'exécution. Au bilan 2020, deux cent quarante-trois (243) marchés ont été totalement exécutés, soit un taux d'exécution de **82,33%**. Ce taux est satisfaisant. La figure ci-dessous indique le niveau d'exécution du PPM 2020 par structure.

Tableau 15 : Niveau d'exécution du PPM 2020

Structure	Non déclenchés	Lancés	Attribués	Notifiés	Réception provisoire	Réception définitive	Payés	Total	Taux
AEC	4	1	2		3		52	62	88,71%
AEG	12	3	1				41	57	71,93%
AEL	2		1		3	1	18	25	88,00%
AEM	9		2	1	2		39	53	77,36%
AEN	6		1			7	47	61	88,52%
DGRE	1	5				2	32	40	85,00%
SP/GIRE		2	1	2			14	19	73,68%
Total	34	11	8	3	8	10	243	317	82,33%

IV. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES

1. **Situation des indicateurs de performance**

Le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau 2016-2020 a été adopté avec 21 indicateurs de suivi-évaluation dont 18 sont régulièrement.

Pour 2020, le tableau ci-après présente la matrice de performance du PNGIRE.

Tableau 16 : La matrice de performance de 2020

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité	Cible 2020	Valeur 2020	Fréquence
OBJECTIF STRATEGIQUE : Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques.						
Indicateur 1 : Niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers.	Niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers.	Moyenne des taux de satisfaction des besoins en eau par catégorie d'usagers	%.	-	-	Triennale
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 : Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.						
Indicateur 2 : Nombre de services de police de l'eau fonctionnels	Nombre de services de la police de l'eau fonctionnel.	Décompte du nombre de services de la Police de l'eau fonctionnel en année n.	Nbre.	13	13	Annuelle
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 : Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.						
Indicateur 1 : Taux de recouvrement de la CFE. (Base assiette)	Proportion du potentiel de la CFE recouvrée par rapport à l'assiette.	Rapport entre le montant collecté de la CFE de l'année n sur le potentiel (assiette) de l'année n de la CFE * 100.	%	70%	565,59%	Annuelle
Indicateur 2 : Taux de recouvrement de la CFE. (Base prévision)	Proportion des prévisions de la CFE recouvrée par rapport à la prévision.	Rapport entre le montant collecté de la CFE de l'année n sur les prévisions de l'année n de la CFE* 100.	%	100%	631,95%	Annuelle
Indicateur 3 : Taux d'emploi des ressources de la CFE pour la protection des ressources en eau.	Proportion de la CFE consacrée aux investissements de protection des ressources en eau.	Montant des dépenses d'investissement réalisées sur fonds CFE pour la protection effective des ressources en eau de l'année n divisé par le montant total de la CFE collectée de l'année n-1 * 100.	%	≥ 55%	50,98%	Annuelle
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3 : Améliorer les capacités de pilotage de la GIRE.						
Indicateur 1 : Proportion d'espace de gestion disposant d'instruments de planification (PPI).	Proportion d'espace de gestion disposant d'un PPI.	Nombre d'espace de gestion disposant de PPI divisé par le nombre total d'espace de gestion *100.	%	60%	40%	Annuelle
Indicateur 2 : Niveau d'application des instruments de planification (PPI) dans les espaces de gestion.	Taux de mise en œuvre des activités inscrit dans les PPI.	Nombre d'activités réalisées dans les PPI divisé par le nombre total d'activités inscrites *100.	%	60%	70%	Annuelle
Indicateur 3 : Nombre de Comités Locaux de l'Eau (CLE) fonctionnels	Nombre de Comités Locaux de l'Eau (CLE) fonctionnels	Nombre cumulé de Comités Locaux de l'Eau (CLE) fonctionnels	Nbre	43	51	Annuelle
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4 : Améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés.						
Indicateur 1 : Niveau de satisfaction des usagers par rapport aux services offerts par les agences de l'eau.	Mesure de l'appréciation par les usagers des services offerts par les agences de l'eau.	Enquête de satisfaction.	%			Triennale

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité	Cible 2020	Valeur 2020	Fréquence
<u>Indicateur 2</u> : Niveau d'opérationnalité des organigrammes des agences de l'eau	Taux de respect des profils retenus dans les organigrammes des agences de l'eau pour les postes de responsabilité	Nombre de profils des cadres par poste respectant l'organigramme sur le nombre de profil total affectés aux agences de l'eau*100.	%	85%	78.5%	Annuelle
OBJECTIF OPERATIONNEL 5 : Disposer d'outils fiables d'aide à la décision.						
<u>Indicateur 1</u> : Nombre de produit de diffusion de la DGRE sur les ressources en eau	Nombre de produit de diffusion de la DGRE sur les ressources en eau (Synthèse annuelle de suivi des ressources en eau, Note d'information hydrologiques, bulletins hydrologiques, rapport piézométrique et rapport qualité de l'eau)	Décompte des produits de diffusion	Nbre.	5	5	Annuelle
<u>Indicateur 2</u> : Taux d'optimisation du réseau piézométrique	Proportion de piézomètres fonctionnels	Nombre de piézomètres fonctionnels par rapport au nombre total de piézomètres du réseau à optimiser*100	%	100%	93,61%	Annuelle
<u>Indicateur 3</u> : Nombre de sites de prélèvement optimisés sur la qualité de l'eau	Nombre de sites de prélèvement optimisés sur la qualité de l'eau	Décompte des sites de prélèvement optimisés sur la qualité de l'eau	Nbre.	100	53	Annuelle
OBJECTIF OPERATIONNEL 6 : Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes						
<u>Indicateur1</u> : Proportion d'études thématiques réalisées sur les ressources en eau.	Évaluation du progrès de la connaissance sur les ressources en eau. (Etude sur la connaissance des ressources en eau, Etat des lieux de la qualité de l'eau par bassin hydrographique, Etat des lieux des ressources en eau AEL et AEG, Etat des lieux des ressources en eau au niveau national)	Nombre d'études thématiques validées sur les ressources en eau divisé par le nombre total d'études thématiques recommandés*100.	%.	75%	40%	Annuelle
OBJECTIF OPERATIONNEL 7 : Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages.						
<u>Indicateur 2</u> : Proportion des sites de rejets des eaux usées conformes à la réglementation.	Mesure de l'évolution des sites de rejets des eaux usées industrielles et minières conformes à la réglementation.	Nombre de sites de rejets conformes à la réglementation divisé par le nombre total de sites répertoriés*100.	%	ND	ND	Annuelle
OBJECTIF OPERATIONNEL 8 : Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables.						
<u>Indicateur 1</u> : Proportion des plans d'eau libérés des plantes envahissantes.	Mesure de l'évolution des plans d'eau libérés des plantes envahissantes.	Nombre de plans d'eau de plus de 500000 m ³ libérés des plantes envahissantes à l'année n divisé par le nombre de plan d'eau de plus de 500000 m ³ infestés à l'année n*100.	%	20%	18,33%	Annuelle
<u>Indicateur 2</u> : Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges	Mesure de l'évolution du nombre de retenues d'eau de plus de 500000 m ³ dont la bande de servitude a été délimitée et matérialisée	Nombre de retenues d'eau de plus de 500000 m ³ dont la bande de servitude a été délimitée et matérialisée divisé par le nombre total de retenues d'eau de plus de 500000 m ³ * 100.	%.	18%	20%	Annuelle

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité	Cible 2020	Valeur 2020	Fréquence
OBJECTIF OPERATIONNEL 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau						
<u>Indicateur1</u> : Perception de la société civile relative au respect des droits humains dans la gestion de l'eau.	Opinions exprimées par la société civile sur le respect des droits humains dans la gestion de l'eau.	Enquête d'opinion.	%			Triennale
<u>Indicateur 2</u> : Proportion de représentation des groupes minoritaires et vulnérables dans les cadres et instances de gestion de l'eau.	Niveau de participation des groupes minoritaires et vulnérables (femmes, jeunes, handicapés, etc.) dans les cadres et instances de gestion de l'eau.	Rapport entre le nombre de représentants de groupes minoritaires vulnérables (conseil d'administration, comité de bassin, direction générale des agences de l'eau, comités locaux de l'eau, conseil national de l'eau) et le nombre total des membres des cadres et instances de gestion de l'eau*100.	%	34%	30%	Annuelle
OBJECTIF OPERATIONNEL 10 : Changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages des ressources en eau.						
<u>Indicateur 1</u> : Proportion de déclarations et de demandes d'autorisation parvenues à la DGRE en matière des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).	Évolution des déclarations et des demandes d'autorisation effectuées par les parties prenantes.	Somme des déclarations et des demandes d'autorisation reçu annuellement divisé par le nombre total d'IOTA réalisé dans l'année.	%.	50%	ND	Annuelle
<u>Indicateur 2</u> : Proportion des grandes entreprises ou établissements humains utilisant l'eau de façon efficiente dans leurs activités	Mesure de l'évolution du nombre des grandes entreprises ou établissements humains recyclant l'eau (BRAKINA, SOGEAO, SN-SOSUCO etc.)	Nombre de grands entreprise ou d'établissements recensés recyclant l'eau divisé par le nombre total de grands entreprise et d'établissements humains recensés*100.	%	7%	-	Annuelle

2. Performance globale du Programme depuis le démarrage

L'objectif stratégique du plan d'action GIRE 2016-2020 est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques. La situation de référence établie en 2018 indiquait un niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers de 62.1%. Le niveau de satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sera établi à la fin de la phase. La performance du programme sera évaluée à partir de 21 indicateurs.

L'objectif opérationnel 1 vise à réduire les infractions à la réglementation en matière d'eau. Cette réduction sera constatée à travers l'opérationnalisation de la police de l'eau. Au démarrage du plan d'action en 2017, 05 services de police de l'eau étaient fonctionnels. Ce nombre est passé à 8 en 2018 et 13 en 2019. Cet indicateur est atteint, et depuis lors l'ensemble des services police de l'eau du pays est maintenu fonctionnel.

L'objectif opérationnel 2 vise à accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau. Le recouvrement de la CFE sur la base assiette (01 milliard) indiquait un taux de 52% en 2017, 52,38% en 2018, 81,26% en 2019. Ce taux est de 565,59% pour l'année 2020. Cet indicateur a atteint sa cible qui était de 70% en 2020.

Le taux d'emploi des ressources de la CFE pour la protection des ressources en eau était de 35,37% en 2018, 60,93% en 2019. Ce taux est de 50.98% au 2020.

L'objectif opérationnel 3 vise à améliorer les capacités de pilotage de la GIRE. La proportion d'espace de gestion disposant d'instruments de planification (PPI) était de 40% en 2017 et un taux de 60% était attendu en 2020. De 2018 à 2020, ce taux est resté à 40%.

Le niveau d'application des instruments de planification (PPI) dans les espaces de gestion était 29% en 2017, 58,7% en 2018 et 69% en 2019. Ce niveau est de 70% en 2020 contre une cible attendue de 60%.

Le nombre de Comités Locaux de l'Eau (CLE) fonctionnels était de 32 en 2017, 42 en 2018 et 49 en 2019. Ce nombre est de 51 en 2020 pour une cible attendue de 43.

L'objectif opérationnel 4 vise à améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés.

Le niveau de satisfaction des usagers par rapport aux services offerts par les agences de l'eau était 56,3% en 2018. Cet indicateur sera évalué en 2021.

Le niveau d'opérationnalité des organigrammes des agences de l'eau était de 78.5% en 2019. Ce niveau est resté à 78.5% en 2020. Cet indicateur n'a pas atteint sa cible qui est de 85 % en 2020.

L'objectif opérationnel 5 vise à disposer d'outils fiables d'aide à la décision.

- Le nombre de produit de diffusion sur les ressources en eau était de 2 en 2017, 5 en 2018 et 5 en 2019. Ce nombre est de 5 en 2020 pour une cible annuelle attendue de 5.
- Le taux d'optimisation du réseau piézométrique est resté à 73% de 2017, 2018 et 2019. Ce taux est de 93,61 % en 2020. Cet indicateur n'a pas atteint sa cible qui est de 100% en 2020.
- Le nombre de sites de prélèvement optimisés sur la qualité de l'eau était de 32 en 2017, 80 en 2018 et en 2019. Ce nombre est passé à 53 en 2020 pour des raisons uniformes.

L'objectif opérationnel 6 vise à améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes. La proportion d'études thématiques réalisées sur les ressources en eau était de 13% en 2017, 25% en 2018 et 2019. Ce taux est passé à 40% en 2020.

L'objectif opérationnel 7 vise à préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages. La situation de référence de l'indicateur de cet objectif n'est pas établie.

L'objectif opérationnel 8 vise à réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables.

- La proportion des plans d'eau libérés des plantes envahissantes était de 2% en 2017, 13,33% en 2018 et 15,70% en 2019. Ce taux est passé à 18,33% en 2020.
- La proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges était de 16% en 2017, de 17 % en 2018 et 18% en 2019. Ce taux est passé à 20% en 2020.

L'objectif opérationnel 9 vise à intégrer des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.

- La proportion de représentation des groupes minoritaires et vulnérables dans les cadres et instances de gestion de l'eau était de 33 % 2017, de 24 % en 2018 et de 30% en 2019. Elle est de 30% en 2020 contre une cible attendue de 34%.
- La perception de la société civile relative au respect des droits humains dans la gestion de l'eau était de 53,30% en 2018. C'est un indicateur triennal. Sa valeur de référence a été déterminée en 2018 par une étude.

En termes de synthèse, l'analyse de la performance du PNGIRE depuis son démarrage indique que :

- en 2017, 09 indicateurs annuels sur les 15 ont atteint leurs cibles, soit un taux de 60,00%,
- en 2018, 09 indicateurs sur les 15 ont atteint leurs cibles, soit un taux de 60,00 % et la situation de référence de 3 indicateurs a été établie ;
- en 2019, 11 indicateurs annuels sur les 15 ont atteint leurs cibles, soit un taux de 73,33 %.

- en 2020, 08 indicateurs annuels sur les 15 ont atteint leurs cibles, soit un taux de 53,33%.

L'analyse des indicateurs annuels de la mise en œuvre du programme est moyennement satisfaisant.

V. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS

Les sessions du comité de revue de l'année 2020 du PNGIRE 2016-2020, ont formulé des recommandations dont l'état de mise en œuvre se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 17 : Etat de mise en œuvre des recommandations

N°	Recommandations	Responsable	Echéances	Etat de mise en œuvre au 30 juin 2020	Observations
1	Dynamiser les sites web des différentes Agences de l'Eau et mettre les rapports validés sur les différents sites	Agences de l'Eau	Décembre 2020	Exécuté	Les sites web de 04 agences de l'eau (AEC, AEG, AEL et AEN) fonctionnent normalement AEC : www.aec.bf AEG : www.eaugourma.bf AEL : www.eauduliptako.bf AEN : www.eaunakanbe.bf AEM: www.eaumouhoun.bf
2	Présenter les interventions des autres partenaires dans les rapports bilan et de programmation (Etat, Faso-Koom, UE, autres ...)	Agences de l'Eau, DGRE et SP/GIRE	Juillet 2020	Exécuté	

VI. DIFFICULTES RENCONTREES ET ACTION A PRENDRE

Les acteurs de mise en œuvre des activités du PNGIRE ont été confrontés à plusieurs difficultés. Ce sont, entre autres :

- l'inaccessibilité de certaines localités du pays due à la situation sécuritaire ;
- l'apparition de la pandémie de la Covid 19 avec l'adoption des mesures restrictives qui ont handicapé la réalisation de certaines activités ;
- les difficultés de prise en charge des acteurs non étatiques.

VII. PLAN DE TRAVAIL BUDGETISE 2021

La première phase 2016-2020 du programme, débuté 2017 est à sa quatrième année de mise en œuvre. Le bilan du Plan de travail budgétisé de ces trois années est satisfaisant (TPE 2017 : 79,23% ; TPE 2018, 79,21%, TPE 2019 : 75,27% et TPE 2020 : 81,01%). Le PTB 2020 présente les activités de la quatrième année de mise en œuvre.

Le tableau en Annexe 6 présente les détails de la programmation des activités de 2021.

1. Sources de financement du PTB 2020

Les principales sources de financement du PTB 2020 sont les suivantes :

- l'Etat (contrepartie nationale ; subvention),
- les coopérations danoise et suédoise (DANIDA/Suède) ;
- l'Union Européenne ;
- la Banque Mondiale ;
- le Fonds Vert Climat (FVC) ;
- le Fonds Africain de Développement (FAD) ;
- le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) ;
- la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) ;
- la Contribution des bénéficiaires.

❖ Contribution des coopérations danoise et suédoise

Les coopérations danoise et suédoise et le Gouvernement burkinabè financent la mise en œuvre de la première phase du PNGIRE à travers le Protocole de Financement Commun (PFC) et des paiements directs par DANIDA/Suède.

Tableau 18 : montants prévisionnels de l'appui danois (1DKK= 88,0201 F CFA)

Mécanisme de financement (en millions)	Période					Total
	2016	2017	2018	2019	2020	
Panier commun (million DKK)	10	20	20	20	20	90
Panier commun (million FCFA)	880,20	1760,4	1 760,4	1 760,4	1 760,4	7 921,8
TOTAL (en FCFA)	880,20	1 760,4	1 760,4	1 760,4	1 760,4	7 921,8
TOTAL (en DKK)	10	20	20	20	20	90

Tableau 19 : montants prévisionnels de l'appui suédois (1 SEK = 68,27 FCFA)

Mécanisme de financement (en millions)	Période			Total
	2016	2017	2018	
Panier commun (million SEK)	10	18,3	13,7	42
Panier commun (million FCFA)	682,7	1 249,341	935,299	2 867,34
Paielements directs (million SEK)	0	1,7	1,3	3
Paielements directs (million FCFA)	0	116,059	88,751	204,81
TOTAL (en FCFA)	682,7	1 365,4	1 024,05	3 072,15
TOTAL (en SEK)	10	20	15	45

Tableau 20 : montants prévisionnels de la contrepartie nationale (millions FCFA)

Mécanisme de financement (en millions)	Période			Total
	2017	2018	2019	
Panier commun (FCFA)	909,355	576,225	611,645	2097,225

1. Contribution de l'Union Européenne (compléter la partie ONG)

Dans le cadre du programme d'appui à la stratégie nationale de l'eau financé au titre du 11^{ème} Fonds européen de développement, l'Union Européenne apporte un appui à hauteur de 54 millions d'euros sur la période 2016-2022. Les ressources sont mises à disposition à travers deux composantes dont l'« appui budgétaire » et l'« aide complémentaire ». Les décaissements prévus dans le cadre des tranches variables au profit du PNGIRE est de 900 000 euros au maximum par an en fonction des performances réalisées au titre des indicateurs sur le recouvrement de la CFE et la fonctionnalité des services police de l'eau.

2. Contribution Financière en matière d'Eau (CFE)

En 2021, toutes les Agences de l'eau ont planifié des activités sur les ressources de la CFE pour un montant total de **deux milliards six cent trente-deux millions cent neuf mille sept cent cinquante-neuf** (2 632 109 759) F CFA.

Les principales activités inscrites s'articulent autour des points suivants :

- le fonctionnement des structures (recouvrement de la CFE, acquisition d'équipement, renforcement des capacités, etc.) ;
- l'appui à l'opérationnalisation des structures partenaires pour la protection des ressources en eau (missions de supervision SPdE, travaux de protection des ressources en eau) ;
- la gestion et le suivi des ressources en eau (allocation des ressources en eau de barrage, dispositif de prélèvement équipé de motopompes avec un système de comptage au niveau de la retenue d'eau de Ouagadougou) ;
- la protection des ressources en eau (délimitation de bandes de servitude des cours et plans d'eau, protection des berges et lutte contre les plantes envahissantes) ;
- les actions IEC pour la protection des ressources en eau.

2. Le Plan de Travail Budgétisé (PTB) 2021

Le PTB 2021 a été élaboré selon la démarche suivante :

Chaque structure de mise en œuvre a inscrit ses activités en suivant l'architecture des actions, objectifs opérationnels et résultats correspondants. Une attention particulière a été accordée aux extrants du PNDES, du DED GIRE des coopérations danoise et Suédoise ainsi qu'aux indicateurs convenus avec les différents bailleurs de fonds.

Un atelier de consolidation a été tenu avec toutes les structures de mise en œuvre de la GIRE avant la finalisation du rapport.

Tableau 21 : Répartition des tâches du PTB 2021

ACTION	AEC	AEG	AEL	AEM	AEN	DGRE	PIDACC/BN	SP- GIRE	Total	
									Nombre de tâches	Poids
ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau	2	4	3	7	4	1	0	0	21	1,72%
ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE)	4	3	10	3	11	5	0	2	38	3,12%
ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion	31	56	57	68	52	0	151	33	448	36,78%
ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes	7	1	8	11	10	0	50	25	112	9,20%
ACTION 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable	0	0	1	29	0	35	12	0	77	6,32%
ACTION 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau	15	11	0	4	0	2	6	3	41	3,37%
ACTION 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	31	23	8	22	10	3	4	0	101	8,29%
ACTION 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	6	8	21	47	20	0	174	6	282	23,15%
ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau	0	0	0	23	10	0	2	0	35	2,87%
ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau	19	3	9	0	8	0	8	16	63	5,17%
TOTAL	115	109	117	214	125	46	407	85	1 218	100,00%

Tableau 22 : Sources de financement du PTB 2021

SOURCE DE FINANCEMENT	AEC	AEG	AEL	AEM	AEN	DGRE	PIDACC/B N	SP/GIRE	TOTAL GENERAL	POIDS
CFE	138 443 436	88 902 750	1 043 671 740	950 045 823	408 160 510	-	-	-	2 629 224 259	29,82%
CPN	-	-	-	-	-	-	-	1 611 512 000	1 611 512 000	18,28%
DANIDA/Suède	456 828 694	208 455 250	147 686 500	88 113 400	57 972 500	147 560 600	-	318 919 000	1 425 535 944	16,17%
PD (DANIDA/Suède)	-	-	-	-	-	97 610 000	-	-	97 610 000	1,11%
ProValaB	-	-	-	11 734 750	-	-	-	-	11 734 750	0,13%
Subvention Etat	102 327 000	112 257 500	358 713 000	100 568 000	24 454 000	94 780 000	287 783 722	-	1 080 883 222	12,26%
UE/ONG	57 115 856	38 795 000	41 780 000	-	134 578 500	-	-	-	272 269 356	3,09%
WBI	-	-	-	-	-	-	-	19 120 000	19 120 000	0,22%
FVC/Don	-	-	-	-	-	-	327 314 000	-	327 314 000	3,71%
FAD	-	-	-	-	-	-	201 659 906	-	201 659 906	2,29%
UE	-	-	-	-	-	-	440 202 201	-	440 202 201	4,99%
FVC/Prêt	-	-	-	-	-	-	28 491 000	-	28 491 000	0,32%
FEM	-	-	-	-	-	-	514 774 295	-	514 774 295	5,84%
FEM/ABN	-	-	-	-	-	-	90 590 000	-	90 590 000	1,03%
Contribution des bénéficiaires	-	-	-	-	-	-	66 055 103	-	66 055 103	0,75%
Total général	754 714 986	448 410 500	1 591 851 240	1 150 461 973	625 165 510	339 950 600	1 956 870 227	1 949 551 000	8 816 976 036	100,00%

Tableau 23 : Répartition du Budget /Action du PTB 2021

	AEC	AEG	AEL	AEM	AEN	DGRE	PIDACC/BN	SP/GIRE	Total	Poids
Action 1 : Application effective de la police de l'eau.	4 038 000	11274000	24 497 000	36 603 420	27091500	4 927 000	0	0	108 430 920	1,23%
Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).	6 854 750	4 921 000	24 592 000	6 908 000	90 620 750	88 406 600	0	4440000	226 743 100	2,57%
Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.	177 109 309	373 714 000	753 595 140	551 104 216	244 389 260	0	638 141 616	226 731 000	2 964 784 541	33,63%
Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	25 811 200	6710000	40 298 500	38 800 500	66 970 500	0	336304324,3	1 661 656 000	2 176 551 024	24,69%
Action 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable	0	0	4 226 000	130 781 700	0	236 366 000	14 800 000	0	386 173 700	4,38%
Action 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau.	411 501 044	4 593 750	0	11 897 800	0	4 556 000	100 000 000	2 300 000	534 848 594	6,07%
Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	79 296 050	24 667 750	70 369 600	96 809 680	57 925 500	5695000	40000000	0	374 763 580	4,25%
Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	29 731 500	19 830 000	658 353 000	245 727 757	84 357 000	0	809981786,7	12 209 000	1 860 190 043	21,10%
Action 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	0	0	0	31 828 900	25 145 000	0	0	0	56 973 900	0,65%
Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	20 373 133	2 700 000	15 920 000	0	28 666 000	0	17642500	42 215 000	127 516 633	1,45%
Total general	754 714 986	448 410 500	1 591 851 240	1 150 461 973	625 165 510	339 950 600	1 956 870 227	1 949 551 000	8 816 976 036	100,00%

Il se dégage de la lecture des tableaux 21, 22 et 23 les constats suivants :

Le nombre total de tâches du PTB 2021 est de **1218**. On note que l'action 3 comprend le plus grand nombre avec **448 tâches** soit **36,78%**. Le budget total du PTB 2021 est estimé à **8,817 milliards FCFA**.

3. Situation du PPM 2021

Le PPM global comporte **deux cent cinquante-cinq (255)** marchés, repartis par structure de mise en œuvre et selon les modes de passation des marchés suivants :

Tableau 24 : Récapitulatif du PPM 2021 du PNGIRE

Structure	Mode de passation	Nombre de marchés
AEC	Appel d'Offres Ouvert (AOO)	2
	Consultation de Consultants (CC)	1
	Demande de Cotation (DC)	21
	Entente Directe (ED)	12
Total AEC		36
AEG	Consultation de Consultants (CC)	4
	Demande de Cotation Formelle (DC-F)	14
	Demande de Cotation Formelle à Ordre de Commande (DC-F à OC)	14
	Demande de Cotation Non Formelle (DC-NF)	8
	Demande de Cotation Non Formelle à Ordre de Commande (DC-NF à OC)	2
	Demande de Prix (DPX)	2
	Entente Directe (ED)	8
	Entente Directe à Ordre de Commande (ED à OC)	2
Total AEG		54
AEL	Appel d'Offres Ouvert (AOO)	6
	Consultation de Consultants (CC)	4
	Demande de Cotation (DC)	13
	Demande de Prix (DPX)	2
	Entente Directe (ED)	14
Total AEL		39
AEM	Consultation de Consultants (CC)	5
	Convention	3
	Demande de Cotation Formelle (DC-F)	21
	Demande de Cotation Non Formelle (DC-NF)	2
	Demande de Prix (DPX)	12
	Entente Directe (ED)	10
Total AEM		53
AEN	Consultation de Consultant. Consultants bureaux d'études (CC C. bureau)	8
	Demande de Cotation Formelle (DC-F)	10
	Demande de Cotation Formelle à Ordre de Commande (DC-F à OC)	16
	Demande de Cotation Non Formelle à Ordre de Commande (DC-NF à OC)	1
	Demande de Prix (DPX)	4
	Demande de Prix à Ordre de Commande (DPX à OC)	6
	Demande de Proposition Allégée (DP-A)	2
	Entente Directe (ED)	6
	Entente Directe à Ordre de Commande (ED à OC)	2
Total AEN		55
DGRE	Demande de Cotation Formelle à Ordre de Commande (DC-F à OC)	NP
	Demande de Prix (DPX)	NP
	Demande de Prix à Ordre de Commande (DPX à OC)	NP
	Entente Directe (ED)	NP
	Entente Directe à Ordre de Commande (ED à OC)	NP
	Manifestation d'Intérêt-bureau d'études (MI-bureau)	NP
Total DGRE		NP
SP/GIRE	Demande de Cotation Formelle à Ordre de Commande (DC-F à OC)	4
	Demande de Prix (DPX)	2
	Demande de Prix à Ordre de Commande (DPX à OC)	2
	Entente Directe (ED)	8
	Entente Directe à Ordre de Commande (ED à OC)	1
	Manifestation d'Intérêt-bureau d'études (MI-bureau)	1
Total SP/GIRE		18
Total général		255

4. Risques et mesures d'atténuation-PTB 2021

Une bonne exécution du PTB 2021 nécessite la collaboration et la coopération de tous les acteurs. Cependant, certains risques, s'ils ne sont pas bien identifiés et atténués dès à présent, peuvent entraîner des retards dans la réalisation des activités, par conséquent produire des impacts négatifs sur les résultats attendus.

Le Tableau 25 présente la liste des risques qui peuvent éventuellement affecter la bonne marche du PTB et propose des mesures d'atténuation.

Tableau 25 : Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation	Responsables
La persistance de la maladie à coronavirus	• respect des mesures barrières établies par le ministère de la santé, • privilégier les modes de travail à distance.	Tous les acteurs
La situation d'insécurité dans certaines localités du pays	• programmer en tenant compte des zones à risques ; • développer des stratégies locales de mise en œuvre des activités dans ces zones.	SP/GIRE et Structures d'exécution

VIII. ANNEXES

Annexe 1 : Grille de pondération

N°	CATEGORIES DE SOUS ACTIVITES	COEFFICIENT DE PONDERATION
1.	Achat de documents	1
2.	Réception d'équipement	1
3.	Activité de sensibilisation	2
4.	Adhésion à un organisme	1
5.	Analyse d'échantillon	2
6.	Appui-conseil et financier	3
7.	Assurance des véhicules	1
8.	Confection de support IEC	2
9.	Construction /réhabilitation	2
10.	Diffusion de document	1
11.	Edition de document	1
12.	Elaboration de document	2
13.	Finalisation de document	1
14.	Installation d'équipement	2
15.	Introduction de texte en adoption	1
16.	Mise en place d'un comité	1
17.	Mobilisation de budget	1
18.	Mobilisation d'expertise du Pool	1
19.	Organisation de concours	1
20.	Organisation d'événement	2
21.	Organisation d'un séminaire de formation	1
22.	Païement de frais (inscription, ...)	1
23.	Païement de rétributions	1
24.	Païement des honoraires (consultant, études, subvention)	1
25.	Païement des salaires (personnel)	1
26.	Participation à un séminaire de formation	2
27.	Participation aux évènements	1
28.	Préparation de dossier de marché	2
29.	Procédures de sélection de prestataires	3
30.	Réalisation de mission terrain dans le pays	1
31.	Réalisation d'étude	3
32.	Réalisation/Animation d'émission radio et TV	1
33.	Renouvellement d'instance ou d'organe	2
34.	Soumission de document à une instance	1
35.	Soumission de documents à l'autorité	1
36.	Tenue d'atelier	2
37.	Tenue de cérémonie	1
38.	Tenue des réunions	1
39.	Tenue session instance	2

N°	CATEGORIES DE SOUS ACTIVITES	COEFFICIENT DE PONDERATION
40.	Travaux de collecte de données	3
41.	Travaux de gestion documentaire	1
42.	Travaux de protection de la ressource	2
43.	Travaux de traitement et saisie des données	3
44.	Entretien et réparation	1
45.	Voyage hors pays	1

Annexe 2 : Bilan détaillé du PTB 2020 au 31 décembre 2020

Annexe 3 : Rapport financier au 31 décembre 2020

Annexe 4 : Situation d'exécution des marchés 2020 des structures

Annexe 5 : PTB 2021

Annexe 6 : Plan de Passation des marchés 2021

Annexe 7: Matrice de performance

Annexe 7: Matrice de performance

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité	Suivi des indicateurs									Responsable de la collecte	Fréquence	Commentaire
				2016	2017		2018		2019		2020				
				Cible	Cible	Valeur	Cible	Valeur	Cible	Valeur	Cible	Valeur			
OBJECTIF STRATEGIQUE : Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques.															
Indicateur 1 : Niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers.	Niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers.	Moyenne des taux de satisfaction des besoins en eau par catégorie d'usagers	%.				-	62,1%	-	-	-	-	SP-GIRE	Triennale	Cf. Etude 2018 pour l'établissement de la valeur de référence
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 : Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.															
Indicateur 2 : Nombre de services de police de l'eau fonctionnels	Nombre de services de la police de l'eau fonctionnel.	Décompte du nombre de services de la Police de l'eau fonctionnel en année n.	Nbre.	2	4	5	8	10	11	13	13	13	DGRE	Annuelle.	RAS
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 : Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.															
Indicateur 1 : Taux de recouvrement de la CFE. (Base assiette)	Proportion du potentiel de la CFE recouvrée par rapport à l'assiette.	Rapport entre le montant collecté de la CFE de l'année n sur le potentiel (assiette) de l'année n de la CFE * 100.	%	30%	40%	52%	50%	52,38%	60%	81,26%	70%	565,59%	SP/GIRE.	Annuelle.	RAS
Indicateur 2 : Taux de recouvrement de la CFE. (Base prévision)	Proportion des prévisions de la CFE recouvrée par rapport à la prévision.	Rapport entre le montant collecté de la CFE de l'année n sur les prévisions de l'année n de la CFE* 100.	%	100%	100%	126%	100%	86,29%	100%	106,69%	100%	631,95%	Agences de l'eau.	Annuelle.	RAS
Indicateur 3 : Taux d'emploi des ressources de la CFE pour la protection des ressources en eau.	Proportion de la CFE consacrée aux investissements de protection des ressources en eau.	Montant des dépenses d'investissement réalisées sur fonds CFE pour la protection effective des ressources en eau de l'année n divisé par le montant total de la CFE collectée de l'année n-1 * 100.	%	27%			≥ 55%	35,37%	≥ 55%	60,93%	≥ 55%	50,98%	Agences de l'eau.	Annuelle.	
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3 : Améliorer les capacités de pilotage de la GIRE.															
Indicateur 1 : Proportion d'espace de gestion disposant d'instruments de	Proportion d'espace de gestion disposant d'un PPI.	Nombre d'espace de gestion disposant de PPI divisé par le nombre total d'espace de gestion *100.	%	40%	40%	40%	40%	40%	60%	40%	60%	40%	Agence de l'eau.	Annuelle.	RAS

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité	Suivi des indicateurs									Responsable de la collecte	Fréquence	Commentaire
				2016	2017		2018		2019		2020				
				Cible	Cible	Valeur	Cible	Valeur	Cible	Valeur	Cible	Valeur			
planification (PPI).															
Indicateur 2 : Niveau d’application des instruments de planification (PPI) dans les espaces de gestion.	Taux de mise en œuvre des activités inscrit dans les PPI.	Nombre d’activités réalisées dans les PPI divisé par le nombre total d’activités inscrites *100.	%	-	5%	29%	15%	58,7%	30%	69%	60%	70%	Agence de l’eau.	Annuelle.	RAS
Indicateur 3 : Nombre de Comités Locaux de l’Eau (CLE) fonctionnels	Nombre de Comités Locaux de l’Eau (CLE) fonctionnels	Nombre cumulé de Comités Locaux de l’Eau (CLE) fonctionnels	Nbre	32	35	32	38	42	40	49	43	51	Agence de l’eau.	Annuelle.	RAS
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4 : Améliorer les compétences et l’efficacité des structures de gestion des agences de l’eau et des partenaires concernés.															
Indicateur 1 : Niveau de satisfaction des usagers par rapport aux services offerts par les agences de l’eau.	Mesure de l’appréciation par les usagers des services offerts par les agences de l’eau.	Enquête de satisfaction.	%	-		-	-	56,3%	-	-	70%	-	SP-GIRE	Triennale.	Cf. Etude pour l’établissement de la valeur de référence
Indicateur 2 : Niveau d’opérationnalité des organigrammes des agences de l’eau	Taux de respect des profils retenus dans les organigrammes des agences de l’eau pour les postes de responsabilité	Nombre de profils des cadres par poste respectant l’organigramme sur le nombre de profil total affectés aux agences de l’eau*100.	%					72,6%		78.5%	85%	78.5%	Agences de l’eau	Annuel	
OBJECTIF OPERATIONNEL 5 : Disposer d’outils fiables d’aide à la décision.															
Indicateur 1 : Nombre de produit de diffusion de la DGRE sur les ressources en eau	Nombre de produit de diffusion de la DGRE sur les ressources en eau (Synthèse annuelle de suivi des ressources en eau, Note d’information hydrologiques, bulletins hydrologiques,	Décompte des produits de diffusion	Nbre.	2	5	2	5	5	5	5	5	5	DEIE	Annuelle	

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité	Suivi des indicateurs									Responsable de la collecte	Fréquence	Commentaire
				2016	2017		2018		2019		2020				
				Cible	Cibl e	Valeur	Cible	Valeur	Cible	Valeur	Cible	Valeur			
	rapport piézométrique et rapport qualité de l'eau)														
Indicateur 2 : Taux d'optimisation du réseau piézométrique	Proportion de piézomètres fonctionnels	Nombre de piézomètres fonctionnels par rapport au nombre total de piézomètres du réseau à optimiser*100	%	73%	73%	73%	85%	73%	85%	73%	100%	93,61%	DEIE	Annuelle	RAS
Indicateur 3 : Nombre de sites de prélèvement optimisés sur la qualité de l'eau	Nombre de sites de prélèvement optimisés sur la qualité de l'eau	Décompte des sites de prélèvement optimisés sur la qualité de l'eau	Nbre.	32	32	32	60	80	80	80	100	53	DEIE	Annuelle	
OBJECTIF OPERATIONNEL 6 : Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes															
Indicateur1 : Proportion d'études thématiques réalisées sur les ressources en eau.	Évaluation du progrès de la connaissance sur les ressources en eau. (Etude sur la connaissance des ressources en eau, Etat des lieux de la qualité de l'eau par bassin hydrographique, Etat des lieux des ressource en eau AEL et AEG, Etat des lieux des ressource en eau au niveau national	Nombre d'études thématiques validées sur les ressources en eau divisé par le nombre total d'études thématiques recommandés*100.	%.	13%	13%	13%	63%	25%	50%	25%	75%	40%	DEIE	Annuelle	
OBJECTIF OPERATIONNEL 7 : Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages.															
Indicateur 2 : Proportion des sites de rejets des eaux usées conformes à la réglementation.	Mesure de l'évolution des sites de rejets des eaux usées industrielles et minières conformes à la réglementation.	Nombre de sites de rejets conformes à la réglementation divisé par le nombre total de sites répertoriés*100.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	Agences de l'eau.	Annuelle.	A définir avec l'étude sur la stratégie de suivi des RE en cours
OBJECTIF OPERATIONNEL 8 : Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables.															
Indicateur 1 : Proportion des	Mesure de l'évolution des	Nombre de plans d'eau de plus de 500000 m³	%	2%	5%	2%	10%	13,33%	15%	15,70%	20%	18,33%	Agences de l'eau.	Annuelle.	

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité	Suivi des indicateurs									Responsable de la collecte	Fréquence	Commentaire
				2016	2017		2018		2019		2020				
				Cible	Cibl e	Valeur	Cible	Valeur	Cible	Valeur	Cible	Valeur			
plans d'eau libérés des plantes envahissantes.	plans d'eau libérés des plantes envahissantes.	libérés des plantes envahissantes à l'année n divisé par le nombre de plan d'eau de plus de 500000 m³ infestés à l'année n*100.													
Indicateur 2 : Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges	Mesure de l'évolution du nombre de retenues d'eau de plus de 500000 m³ dont la bande de servitude a été délimitée et matérialisée	Nombre de retenues d'eau de plus de 500000 m³ dont la bande de servitude a été délimitée et matérialisée divisé par le nombre total de retenues d'eau de plus de 500000 m³ * 100.	%.	13%	17%	16%	19%	17%	17%	18%	18%	20%	SP/GIRE	Annuelle	
OBJECTIF OPERATIONNEL 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau															
Indicateur1 : Perception de la société civile relative au respect des droits humains dans la gestion de l'eau.	Opinions exprimées par la société civile sur le respect des droits humains dans la gestion de l'eau.	Enquête d'opinion.	%	-	-	-	-	53,30%	-	-	80%	-	SP-GIRE	Triennale.	Cf. Etude pour l'établissement de la valeur de référence
Indicateur 2 : Proportion de représentation des groupes minoritaires et vulnérables dans les cadres et instances de gestion de l'eau.	Niveau de participation des groupes minoritaires et vulnérables (femmes, jeunes, handicapés, etc.) dans les cadres et instances de gestion de l'eau.	Rapport entre le nombre de représentants de groupes minoritaires vulnérables (conseil d'administration, comité de bassin, direction générale des agences de l'eau, comités locaux de l'eau, conseil national de l'eau) et le nombre total des membres des cadres et instances de gestion de l'eau*100.	%	33%	33%	33%	33%	24%	34%	30%	34%	30%	Agences de l'eau	Triennale	RAS
OBJECTIF OPERATIONNEL 10 : Changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages des ressources en eau.															
Indicateur 1 : Proportion de déclarations et de demandes d'autorisation parvenues à la DGRE en matière	Évolution des déclarations et des demandes d'autorisation effectuées par les parties prenantes.	Somme des déclarations et des demandes d'autorisation reçu annuellement divisé par le nombre total d'IOTA réalisé dans l'année.	%.	0%	10%	ND	25%	ND	50%	ND	60%	ND	DGRE	Annuelle.	

Indicateur	Définition	Mode de calcul	Unité		Suivi des indicateurs								Responsable de la collecte	Fréquence	Commentaire
				2016	2017		2018		2019		2020				
				Cible	Cible	Valeur	Cible	Valeur	Cible	Valeur	Cible	Valeur			
des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).															
Indicateur 2 : Proportion des grandes entreprises ou établissements humains utilisant l'eau de façon efficiente dans leurs activités	Mesure de l'évolution du nombre des grandes entreprises ou établissements humains recyclant l'eau (BRAKINA, SOGEAO, SN-SOSUCO etc.)	Nombre de grands entreprise ou d'établissements recensés recyclant l'eau divisé par le nombre total de grands entreprise et d'établissements humains recensés*100.	%	Moins de 1%	-	-	-	-	7%	-	10%	ND	Agences de l'eau.	Annuelle.	